



# SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE  
SETTIMANALE CORSU

DÉCARBONATION

# D'ACCORD, MAIS...

P5 À 7

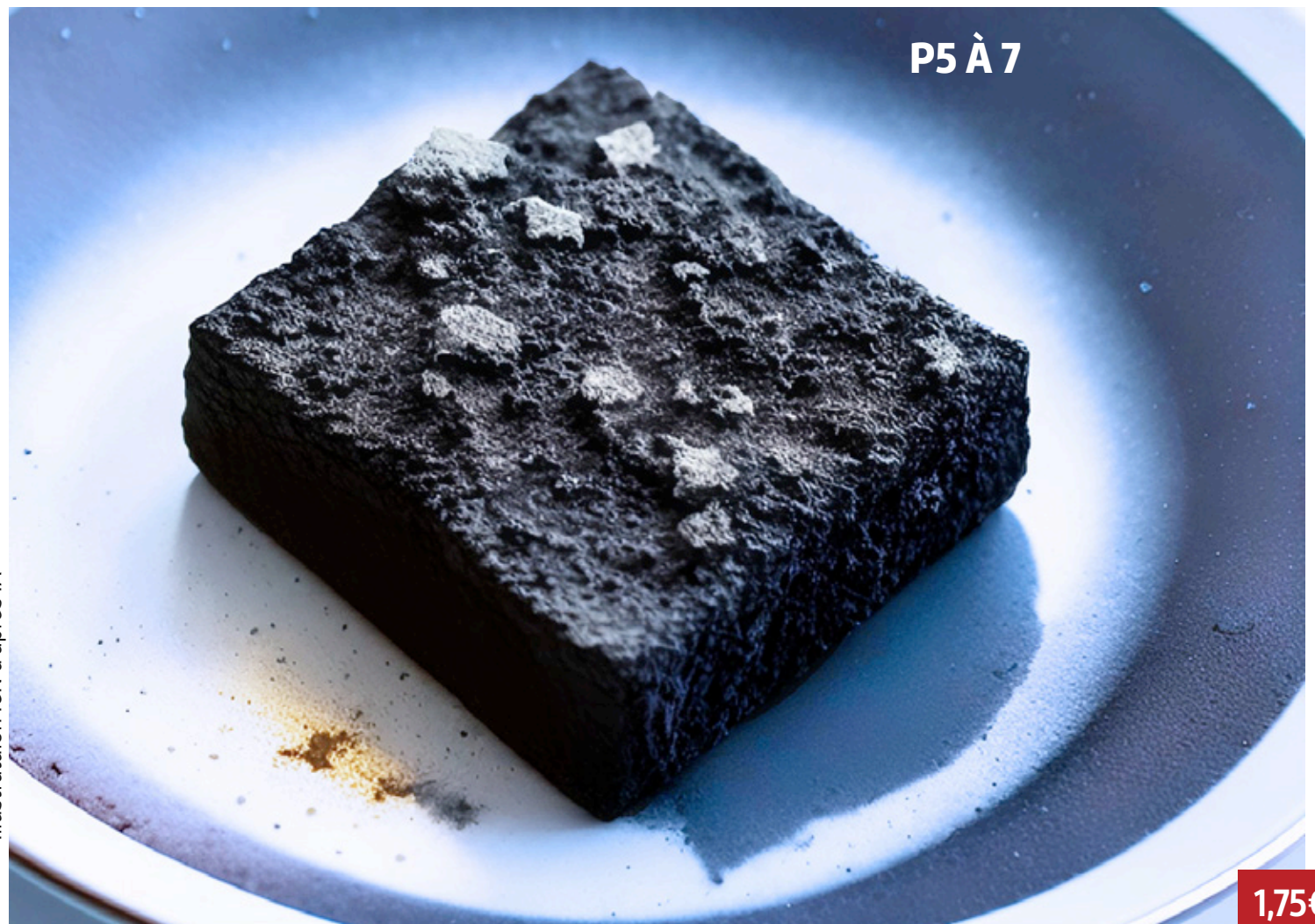


Illustration ICN d'après IA

1,75€

INTERVIEW

MISANDRA FONDACCI,  
L'ENFANT DU THÉÂTRE  
P17

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4

AGENDA P8 • DETTI È FATTI P20

CULTURA P21 • RÉTRO P22

ANNONCES LÉGALES P9



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

PASSER POUR DES MANCHES  
FACE À DES CASSEROLES...



KAMPA

**SOCIÉTÉ**  
**DÉCARBONATION**  
**D'ACCORD, MAIS...**

P5 À 7



OPINIONS

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

INTERVIEW **MISANDRA FONDACCI, L'ENFANT DU THÉÂTRE**

DETTI È FATTI

L'APPUNTAMENTI DI SANTU CASANOVA

RÉTRO **UN ANNU FÀ**

ANNONCES LÉGALES

P4

P8

P17

P20

P22

P23

P9

**ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE****DIRECTION RÉDACTION**

Membre du SNPHR

et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

**Paul Aurelli** : 06 86 69 70 99

journal@icn-presse. corsica

Chef d'édition

**Elisabeth Milleliri** : 06 44 88 69 40

informateur.corse@orange.fr

1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction**Eric Patris** : 06 44 88 66 33

eric.patris-sra@icn-presse. corsica

**BUREAU DE BASTIA**1, Rue Miot (2<sup>e</sup> étage), 20200 BASTIA

Secrétariat

**Bernadette Benazzi** : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36

gestion@corsicapress-editions.fr

**ANNONCES LÉGALES****Albert Tapiero** : 04 95 32 89 92 - 06 41 58 40 23

al-informateurcorse@orange.fr

**CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS**

au capital social de 25 000 €

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PML0.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

## À MODU NOSTRU

## A paura di campà

**F**aci a paura a Corsica di u 2023. Basta à fighjulà a televisiò, à ascultà a radiu, à leghja a stampa o à andà à fassi un ghjiru nant'à i reti siciali pà rendasini contu di manera faciuli. S'ellu si sà chì l'arba ùn hè micca più verdi in altrò, ci si pari in tutti i casi chì i nostri prati sò in traccia di perda di più in più di a so virdura, è ùn parlemi micca quì di sicchia o di riscaldamentu climaticu. Ma comu sarà pussibili chì un Corsu oghji ùn si pudissi micca senta in securità in tarra soia? S'è a precarità, a speculazioni fundaria è immobiliari, ma dinò u sintimu di spussessu linguisticu è culturali sò malatii chì ci rodini più cà mai, ci n'hè altri chì ùn avariami mai pinsatu di cunnoscia un ghjornu ind'è noi. Sè Corsu è ai un'intrapresa? Un affari chì via-ghja piuttosto bè dopu avè straziatu assai? A ghjilusia è parechji altri mutivi più scuri o ancu impussibili à capiscia ti cascarani addossu. Calchi fiara dopu, u fruttu di u to stantu sparisci. Sè Corsu è sè riisciutu cù difficultà tamanti a sfida maiò di pudè acquistà un tarrenu, d'avè un parmissu di custruiscia, eppo un imprestu, è vedi infini u sonniu d'una vita divintà riali? Aiò, aiò! Ùn pudia essa vera! Mancu in una nuttata, i to prughjetti sò lampati à caternu. Ùn c'hè più un palmu di nettu! In fatti, par ùn disturbà à nimu, ùn ci vularia mai à intraprenda nulla, soprattuttu ùn ci vularia micca à riescia, ùn mustrà micca troppu issa riescita, è par l'amori di Diu ùn ci vularia mai à dì nulla par via di u timori di dispiacia à certi. Infini, ci vularia à piantà di campà. Comu si pò pinsà, quand'è tù sè un ghjuvanottu di quì, à fundà una famiglia in un ambienti sirenu quandu tuttu parti in tutti i sensi cusì? S'ellu ùn ghjova à nulla d'andassini, à u cuntrariu sariami scemi di lacà a nostra piazza à i ghjunghjiticci, saria ora, senza niscintria alcuna, di pruvà à campà in una Corsica appaciata, induva a viulenza, ch'ella sigghi fisica o micca, ùn asistaria più. Ci voli à sunnià appena, pà tena una cria di spiranza... ■ Santu CASANOVA

**Vous** aimez écrire et/ou prendre des photos?**Vous** avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?**Vous** souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?**Vous** vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartonais?**REJOIGNEZ L'ÉQUIPE DES CLP D'ICN****Pour nous écrire: journal@icn-presse. corsica**



## SI PASSA CALCOSA... ANNANT'A RETA

**Ça y est, elle a démarré!** Et déjà les conversations vont bon train: sera-t-elle bonne et si oui pour qui, au juste? Ou bien sera-t-elle seulement interminable et n'aura pour principales retombées qu'un peu plus de pollution, de chantiers destinés à abonder l'offre de locations saisonnières plus ou moins licites et, comme le prédisent certains, une pénurie d'eau? Elle, c'est bien entendu la sacro-sainte saison touristique. On n'en est qu'à ses débuts, mais déjà, les informations se télescopent. Pour *Corse Matin*, elle devrait être «belle». D'accord, mais est-ce que «belle» veut dire qu'elle sera «bonne» c'est-à-dire génératrice de retombées économiques positives pour les professionnels du secteur et par rebond, pour l'ensemble de l'économie régionale? Ou bien belle signifie-t-il simplement qu'il y aura beaucoup de touristes (ce que laissent présager les programmes de vols des différentes compagnies aériennes) mais qui ne dépendront guère dans les établissements de l'hôtellerie-restauration, les grands bénéficiaires étant (encore!) les propriétaires de meubles, dont rien ne garantit qu'ils feront «ruisseler» leurs bénéfices en Corse? Le climat social laisse plutôt augurer que les vacanciers vont certes investir dans un billet d'avion, low cost de préférence, mais feront une double nœud au cordon de la bourse. Et, d'un autre côté, le pure player Corse Net Info répercute les craintes d'un syndicat d'hôteliers qui s'attend plutôt à une «saison noire». Tandis que France 3 évoque les difficultés de recrutement des restaurateurs et hôteliers. Il s'agirait de savoir. Le plus sage serait peut-être d'attendre et voir, puis d'en tirer les conclusions qui s'imposent afin de réformer enfin une politique touristique où le quantitatif l'emporte encore et toujours sur le qualitatif. On en parle. Depuis longtemps. Sans que rien ne change. D'une année à l'autre, les mêmes inquiétudes, les mêmes constats désabusés, les mêmes «ça eût payé, mais ça n'paie plus!». Et les mêmes commentaires incrédules ou carrément ironiques. Une saison comme les autres, en somme. ■

**Elisabeth MILLELIRI**

**cm** **Corse-Matin** @Corse\_Matin · 3h  
Les premiers retours laissent entrevoir une belle fréquentation touristique en Corse pour cet été. En attendant, au début de ce printemps, les acteurs économiques ont dû composer avec les aléas de la conjoncture

**CNI** **Corse Net Infos** @corsenetinfos · 16h  
Tourisme : les hôteliers corses craignent une saison 2023 noire

**3** **France 3 Corse** @FTViaStella · 18 avr.  
En #Corse, de nombreux responsables d'hôtels et de restaurants cherchent encore à compléter leurs équipes en vue de la saison estivale.

**Aéroport Figari** **Aéroport de Figari Sud Corse** @Aeroport\_Figari · 21 avr.  
LA SAISON ESTIVALE ☀️: Paris Orly - Figari avec @aircorsica  
➕ minimum 7 vols par semaine, à partir du 26 mars jusqu'au 28 octobre.  
ℹ️ Infos et réservations sur [aircorsica.com](http://aircorsica.com) ou dans votre agence de voyages.

**Poggioli Pierre** @Petru\_Poggioli · 7h  
#Tourisme : les hôteliers corses craignent une saison 2023 noire-Pour eux moins de touristes que l'an dernier-record,c'est la cata...mais quand une remise en cause générale pour un meilleur tourisme annuel réparti spatialement,et l'arrêt de l'anarchie envahissante actuelle ?

**SavC** @Savelli\_C · 5h  
Tous les ans les mêmes articles .

**KaLee Vision** @KaLeeVision · 3h  
la sécheresse elle va être belle aussi

**Sara** @slowlife2018 · 21 avr.  
Pourriez vous interroger ces vacanciers sur leur choix de résidence question de mesurer le désastre généré par airbnb sur le parc locatif et la spéculation immobilière ?

**Namasté@TT** @Namaste2A · 3h  
On va quand même entendre les sempiternels chouin-chouin au mois de septembre \* y'avait du monde mais ils n'avaient pas d'argent, blablabla... "

**Sebucciu** @SebucciuH · 16h  
La saison est mauvaise de père en fils depuis 1932

### HUMEUR

## La guerre des mots

En 2018, il était déconseillé de considérer certains journalistes comme tels, parce que leur travail -ou leur personnalité- déplaisait aux conseils en compol'de la majorité. De même, on n'aurait pas dû parler de gazage en cas de gazage. Trop connoté, mon bon monsieur. Vint ensuite le temps du haro sur l'expression «violences policières», même en cas de violences commises par des membres des forces de l'ordre. On a même entendu il y a peu une présidente de l'Assemblée nationale affirmer qu'elle «réprimait» le terme, lapsus de toute beauté qui a le mérite d'exposer au grand jour la tactique appliquée depuis des années. D'autres ministres, et Emmanuel Macron lui-même, préférèrent les «récuser», mais si le mot est correct, le fond reste le même: nier jusqu'à l'existence du problème. Dernier avatar en date de cette guerre menée aux mots, la sortie ahurissante d'un élu mahorais, vice-président du Conseil départemental de Mayotte, Salime Mderé. Le 24 avril, sur le plateau de Mayotte la 1re, chaîne publique de télévision, il commence par «refuser» qu'on appelle «gamins» et «jeunes» ceux qu'il dit être «des délinquants, des voyous et des terroristes» avant de déclarer «il faudra peut-être en tuer, je pèse mes mots». Suit un bref éloge de la politique de terreur qu'il faudrait mener selon lui, avant que le journaliste le coupe et le rappelle à l'ordre. Péripétie «coloniale», débordements lointains? Pas vraiment, puisque dans le même temps, quelques «figures» de la macronie, dont un journaliste médiatique et un ex-porte-parole du gouvernement, déclaraient tout aussi franchement qu'attendre la sortie d'un ministre devant son train en gare était du «fascisme à l'état pur». Chaque manifestant est un «factieux», un «rouge-brun» ou un «terroriste», mais les lazzi visant un élu sont désignés comme la pire des atteintes à la démocratie. Si seulement les gens qui sont supposés gouverner et leurs petites mains pouvaient réprimer leur tendance à la frénésie et la surenchère lexicales, tout le monde ne s'en porterait que mieux. Dire qu'il était question d'apaisement... ■

DÉCARBONATION

# D'ACCORD, MAIS...



Illustration ICN d'après IA

***Il faut décarboner (ou décarboniser, comme on voudra).***

***C'est un des grands mots d'ordre de cette première moitié de XXI<sup>e</sup> siècle.***

***La France, qui affichait l'ambition de parvenir d'ici 2030 à une réduction de 40 % de ses émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990, a pris un net retard.***

***Mais rien n'est perdu! On va se refaire! Les entreprises sont invitées à prendre le train de la décarbonation, mais les citoyens ne doivent pas rester sur le quai.***

***Et sont priés de revoir leurs modes de vie et de consommation.***

***Or, à en juger par un récent sondage, s'ils conviennent qu'on peut mieux faire, les Français justement emploient plus volontiers ce pronom indéfini que le «je» ou le «nous».***

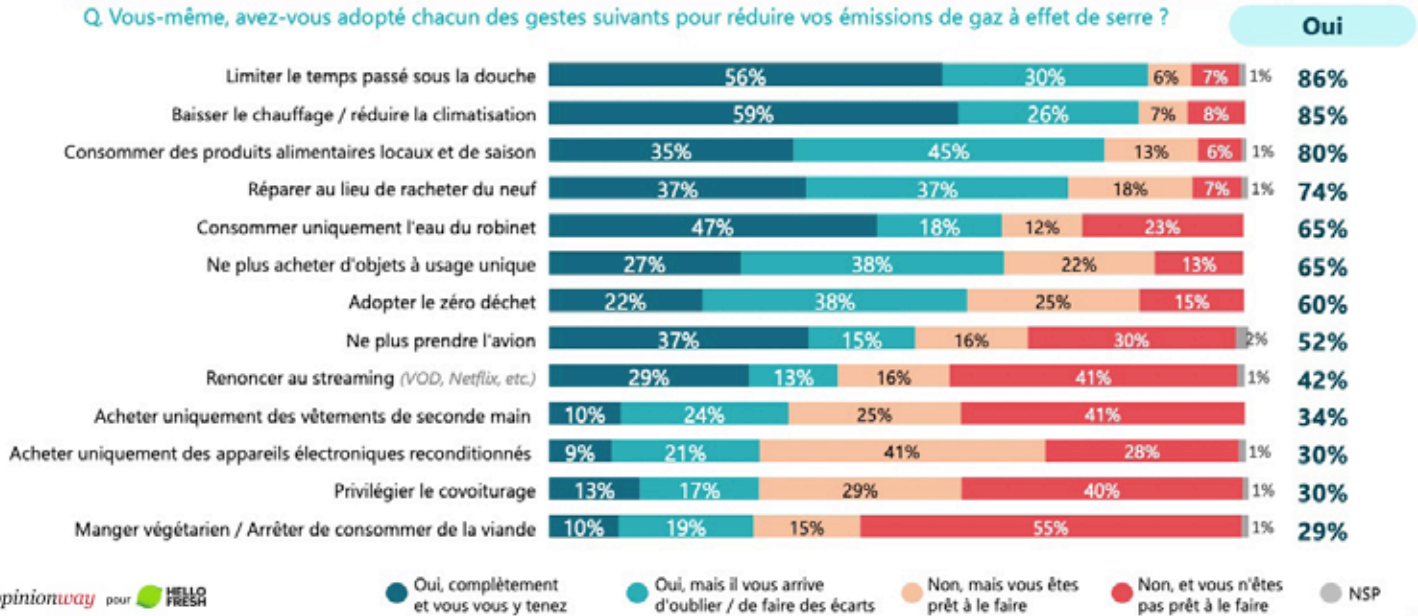




## Les gestes adoptés pour réduire son empreinte carbone

La décarbonisation (ou décarbonation) est l'ensemble des gestes permettant de réduire les émissions de dioxyde de carbone, et plus généralement de gaz à effet de serre.

Q. Vous-même, avez-vous adopté chacun des gestes suivants pour réduire vos émissions de gaz à effet de serre ?



opinionway pour HELLO FRESH

● Oui, complètement et vous vous y tenez ● Oui, mais il vous arrive d'oublier / de faire des écarts ● Non, mais vous êtes prêt à le faire ● Non, et vous n'êtes pas prêt à le faire ● NSP

Interrogés sur la signification de la décarbonation, pratique qui définit l'ensemble des mesures prises pour réduire les émissions de carbone, près d'un quart des Français (22 %) donne une réponse erronée

À l'échelle de la planète, les émissions de CO<sub>2</sub> anthropiques [c'est-à-dire les émissions résultant de l'activité humaine] étaient passées de 10 Gt/an à la fin des années 1950, à 25 Gt/an au début des années 2000. Au début des années 2020, elles avoisinaient les 40 Gt/an. La maîtrise de ces émissions est un des grands enjeux mondiaux de ce XXI<sup>e</sup> siècle. Elle suppose une décarbonation des industries, responsables de 20 % des émissions totales de gaz à effet de serre en France. Cela concerne notamment celles du secteur agro-alimentaire : nos modes de production alimentaires représenteraient en effet 21 à 37 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES). En 2020, l'essentiel de la consommation alimentaire des Français provenait des industries de transformation alimentaire, basées en France ou à l'étranger. Également concernés, les moyens de production agricole : le secteur de l'agriculture représentait, en 2017, 18,5 % des émissions totales de gaz à effet de serre (GES) de la France [en baisse de 7,6 % entre 1990 et 2017] puis en 2019, 19 % du total national [dont 13 % de CO<sub>2</sub> et 45 % de méthane], l'agriculture étant le 2<sup>e</sup> poste d'émissions national, derrière les transports [31 % en 2019, en hausse de 9 % depuis 1990] dont les émissions de GES sont constituées à 97 % de CO<sub>2</sub>. Cela suppose des efforts de la part des entreprises, mais aussi des consommateurs, sachant notamment que si l'industrie française génère « seulement » 20 % des GES du pays, cela tient en bonne part aux délocalisations industrielles hors du territoire, l'empreinte carbone des Français n'étant, elle, pas diminuée pour autant.

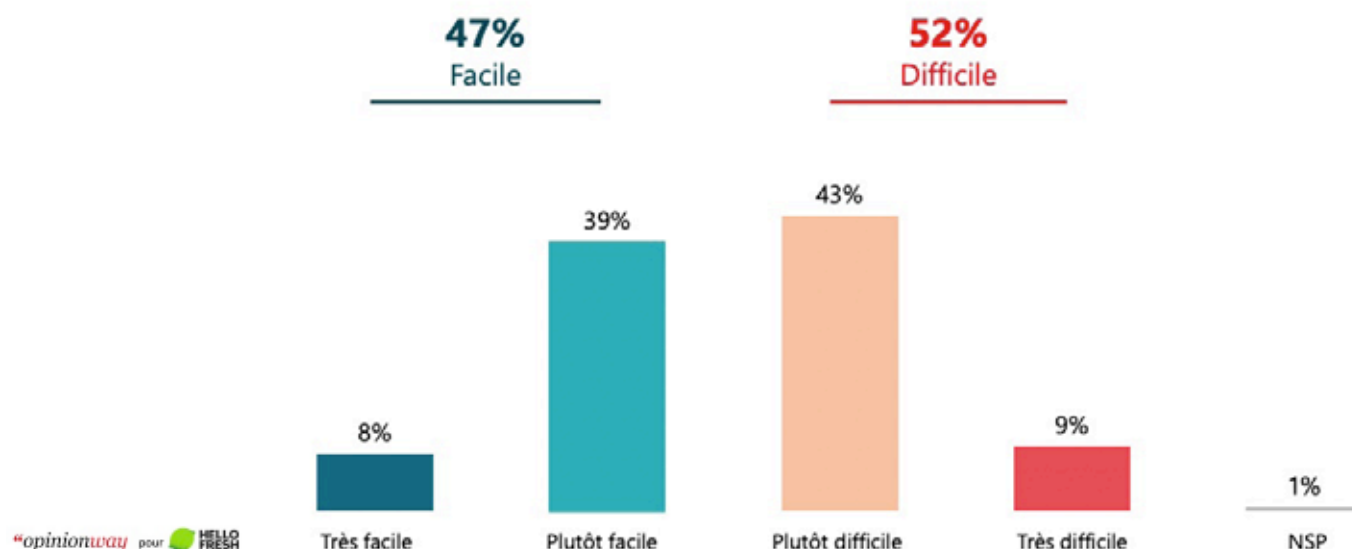
Or l'implication massive des citoyens est actuellement tout sauf acquise. Du moins si on en juge par une étude récente menée par Opinion Way pour HelloFresh. Il en ressort en effet que moins d'un Français sur deux se dit motivé pour décarboner son quotidien ; plus précisément ils ne sont que 46 % à se déclarer motivés pour se tenir, au quotidien, à un

mode de vie « décarboné » tandis que 36 % estiment qu'ils pourraient agir davantage mais n'ont pas la motivation nécessaire et que 17 % jugent qu'ils ne peuvent rien faire. Les femmes apparaissent plus motivées que les hommes [49 % vs 43 %], de même que les 15-24 ans [87 %]. Par ailleurs, pour une petite minorité [48 %] la perspective de la décarbonation est même associée à une réduction de leur qualité de vie, une opinion surtout prégnante chez les plus jeunes et les plus âgés [54 % des 18-24 ans et 52 % des plus de 65 ans]. La réduction de l'empreinte carbone est associée à une pratique contraignante pour de nombreux Français, puisqu'elle est jugée compliquée [72 %], chronophage [76 %], coûteuse [72 %] et que, pour 66 %, elle coûterait même plus cher que le fait de ne pas réduire ses émissions de CO<sub>2</sub>. Une perception qui, cela dit, résulte peut-être d'un manque de connaissances sur le sujet de la part de certains des sondés. Car il s'avère que, interrogés sur la signification de la décarbonation, pratique qui définit l'ensemble des mesures prises pour réduire les émissions de carbone, près d'un quart des Français [22 %] donne une réponse erronée, dont 14 % pour qui il s'agit de procéder à la fermeture des mines de charbon et 4 % pour qui cela consiste à purifier l'eau du robinet avec des morceaux de charbon. Les mauvaises réponses sont plus fréquentes chez les femmes [26 %] mais aussi chez les plus jeunes avec 32 % des 18-24 ans et 33 % des 25-34 ans qui donnent une mauvaise réponse, alors que les seniors ont semble-t-il mieux cerné le sujet : seulement 13 % des 50-64 ans et des 65 ans et plus ont fait une mauvaise réponse. Et de fait, les Français semblent effectivement manquer d'informations, puisque près d'un tiers des personnes sondées [60 %] reconnaît ne pas savoir par quoi commencer pour arriver à mettre en œuvre un mode de vie décarboné. Ce désarroi est plus marqué chez les 15-24 ans [68 %] qui sont pourtant parmi ceux qui se disent les plus motivés ; alors que les plus



## La facilité à décarboniser son assiette

Q. Pour vous, réussir à décarboniser son assiette (en mangeant de saison, local, zéro déchet, etc.) c'est plutôt quelque chose de facile ou de difficile ?



*C'est sur le plan énergétique que la décarbonation apparaît la plus évidente pour des Français qui, dans le contexte actuel, ont à cœur de limiter sensiblement leur consommation*

de 65 ans ne sont que 55 % à penser qu'ils ne sauraient pas par quoi commencer.

Tout n'est pas perdu pour autant. Certains gestes ont été adoptés. Le plus souvent, il est vrai, dictés par un principe de réalité [le coût de la vie augmente!] et la nécessité de réduire ses dépenses. Ainsi, c'est sur le plan énergétique que la décarbonation apparaît la plus évidente pour des Français qui, dans le contexte actuel, ont à cœur de limiter sensiblement leur consommation : ils sont 85 % à avoir déjà réduit le niveau de chauffage et/ou celui de la climatisation et 86 % à limiter le temps passé sous la douche. En présence d'une liste de gestes susceptibles de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, 75 % affirment en avoir adopté au moins six... mais admettent avoir fait des écarts. Ils ne sont que 26 % à dire en avoir adopté au moins six et à s'y tenir fermement.

On constate que les éco-gestes adoptés varient d'une génération à une autre. Par exemple, les 18-24 ans sont les plus enclins à acheter d'occasion, que ce soit des vêtements de seconde main [51 %] que des appareils électroniques reconditionnés [42 %] en comparaison aux plus de 65 ans [21 % et 19 %]. De même, largement répandu chez les 18-24 ans [57 %], le recours au covoiturage paraît moins évident pour les autres tranches d'âges qui se situent autour d'une moyenne de 30 % [23 % chez les 65 ans et plus]. Manger végétarien ou renoncer à consommer de la viande est aussi, semble-t-il, une mesure qui remporte davantage leur adhésion : alors que 29 % de l'ensemble des sondés dit avoir opté pour ce régime alimentaire, les 18-24 ans sont 53 % à l'avoir adopté contre 21 % chez les plus de 65 ans. S'agissant de « décarboner son assiette » [en mangeant de saison, local, zéro déchet, etc.] 47 % des Français qui ont répondu à l'enquête estiment que c'est « facile » ; à commencer par les femmes [49 %] et les plus de 65 ans [55 %]. En revanche, les plus jeunes sont à

la traîne par rapport à leurs aînés lorsqu'il s'agit de privilégier la consommation de produits alimentaires locaux et de saison : s'ils sont tout de même 73 % chez les 18-24 ans et 70 % chez les 25-34 ans, ils sont 78 % chez les 50-64 ans et jusqu'à 89 % chez les plus de 65 ans. Les jeunes sont aussi ceux chez qui la philosophie du « zéro déchet », approuvée par 60 % des sondés, est la moins évidente : 53 % chez les 18-24 ans et 46 % chez les 25-34 ans. Et ils sont aussi les plus réticents à l'idée de renoncer au streaming et aux plateformes de visionnage à la demande ; si cette perspective remporte 42 % d'adhésion sur l'ensemble du panel, les 18-24 ans et les 25-34 ans sont nettement moins enthousiastes avec respectivement 21 % et 20 % de « oui ».

Sur le fond, 89 % des personnes ayant participé à l'enquête approuvent l'affirmation selon laquelle, dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, tout un chacun doit mettre en œuvre ce qu'il peut pour décarboner son mode de vie. Mais tout de même, ça irait beaucoup mieux si certains faisaient plus d'efforts ou même s'y attelaient les premiers. C'est ainsi que la proposition « C'est aux entreprises de réduire leurs émissions de dioxyde de carbone » recueille 91 % d'approbation, et même jusqu'à 95 % de « oui » chez les 50-64 ans, alors que les 15-24 ans se montrent un peu moins intransigeants avec 88 % qui approuvent. La jeune génération a en revanche la dent plus dure avec les plus riches. Si 62 % des personnes du panel considèrent que c'est à cette catégorie de citoyens de fournir des efforts au quotidien pour réduire les GES, cette opinion domine chez les 18-24 ans [73 %] et les 25-34 ans [71 %]. En somme, décarboner, d'accord, mais que les autres donnent l'exemple. Le problème étant bien sûr que les autres, c'est quand même un peu tout le monde. ■ AN

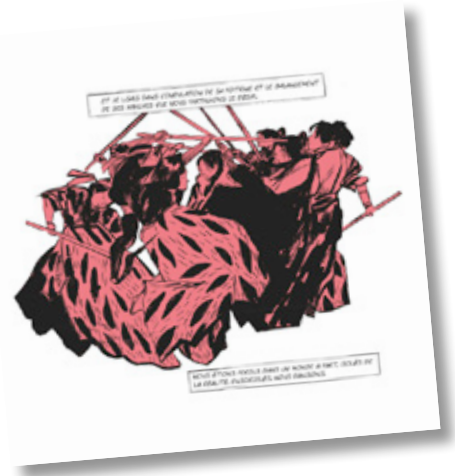
\* Sondage OpinionWay pour HelloFresh réalisé du 1<sup>er</sup> au 2<sup>er</sup> mars 2023 sur 1008 personnes représentatives de la population nationale française âgée de 18 ans et plus.

## EXPOSITION

**Benjamin Bachelier, Le plaisir du trait**

Né à Grenoble en 1975, Benjamin Bachelier a fait ses études aux Beaux-Arts d'Angoulême puis s'est installé à Paris où il a exercé toutes sortes de petits boulots tout en commençant à réaliser des illustrations de presse et des couvertures de romans pour la jeunesse... Il se met également à « fricoter » avec la bande dessinée et l'illustration avant de s'y consacrer complètement. En 2006, il remplace Hervé Tanquerelle pour les dessins du tome IV de la série BD *Le Legs de l'Alchimiste* (Glénat) et travaille sur les deux tomes suivants en collaboration avec lui. Il collabore depuis avec toutes les grandes maisons d'éditions et a publié des titres particulièrement remarquables pour leurs grandes qualités picturales : *Dimitri Bogrov* (2009), *Gatsby le magnifique* (2013), *Ulysse Wincoop* (2015), *Taipei* (2016). Il développe également sa recherche artistique à travers la peinture, la gravure, la photographie ou des spectacles dessinés. Tout ce travail parallèle nourrit sa pratique du dessin de la bande dessinée. Invité de la 30<sup>e</sup> édition du festival BD à Bastia dont il a signé l'affiche, il s'y est vu consacrer une grande exposition monographique qui mêle des albums destinés à la jeunesse tels que ceux de la saga *Le Clan des Otori* (Gallimard BD) en collaboration avec le scénariste Stéphane Melchior ou son dernier album, *Oliphant*, paru en mars 2023 chez Futuropolis, sur un scénario de Loo Hui Phang. Des luttes de pouvoir dans le Japon médiéval à l'exploration en Antarctique au début du xx<sup>e</sup> siècle, c'est le pinceau de Benjamin Bachelier qui fait le lien, tout en densité et guidé par une forme d'improvisation. Le public pourra admirer ses originaux grands formats autant que ses carnets de recherche foisonnants.

Jusqu'au 5 mai 2023. Galerie Una Volta, Bastia. 📞 04 95 32 12 81 & una-volta.com



## SEUL EN SCÈNE

**Le son d'Alex**

Alex Jaffray est une sorte d'homme-orchestre. Il compose, que ce soit pour la télévision et le cinéma, avec une dizaine de longs métrages et une trentaine de téléfilms et de séries à son actif, ou pour des entreprises et des marques très connues ou des programmes télévisés qu'il dote d'une « identité sonore ». Il a également réalisé des bandes son à l'occasion d'événements pour Cartier, Orange, SNCF, Hermès. Même s'ils ne le savent pas toujours, beaucoup d'entre nous entendent donc du Jaffray au quotidien. Il est également chef d'entreprise : il a fondé l'agence de conseil et de création sonore Start-Rec. Par ailleurs, il anime régulièrement des chroniques sur le thème de la musique ; sur France 2 dans l'édition Télématin, puis sur France Bleu. Il met en lumière les inspirations, les emprunts assumés, les hommages et, parfois aussi, les pillages, dans de nombreux tubes, impérissables ou à DLC plus ou moins courte. Et depuis 2018, le voilà également comédien de stand-up. Il a en effet adapté à la scène le principe de ses chroniques : humour, confidences personnelles, révélations ou anecdotes sur

l'histoire de tel ou tel morceau célèbre et, bien sûr, de la musique, beaucoup de musique. Des premières flûtes taillées dans des os à la Préhistoire jusqu'à Pierre Bachelet, de Gilbert Montagné aux Daft Punk, de Bach à Booba, de Morricone à Maître Gims, Alex Jaffray invite son public à visiter l'histoire et les coulisses de la création musicale. On apprend ainsi que le boss ultime de la musique est un certain Jean-Seb', que la chanson *Les lacs du Connemara* est une alternative assez fiable à l'éthylotest -si vous la chantez, c'est que vous êtes fin saoul!- ou encore que la musique est, au fond, un métier de bandit puisque les DJs et les braqueurs de banques utilisent la même phrase : « Put your hands up in the air, Put your hands up in the air! »

Le 3 mai 2023, 20 h 30. Espace Diamant, Ajaccio. 📞 04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr



## CINÉMA

**Passion cinéma**

Pour sa 24<sup>e</sup> édition, le Festival Passion cinéma célèbre « la reprise du cinéma après des moments difficiles, avec une programmation certes resserrée mais dont le leitmotiv demeure la diversité ». Ses organisateurs ont sélectionné quinze films (documentaires ou fictions pour tous les publics), dont quatre sont présentés en avant-première ; avec, comme c'est désormais la tradition, une soirée spéciale consacrée à la montagne [le 6 mai, à partir de 20 h 30]. Parmi les temps forts de cette édition, *Moisson sanglante*, qui a reçu le Grand prix documentaire national FIPADOC 202 : Antoine Germa et Guillaume Ribot y reviennent sur le reportage réalisé en 1933 par Gareth Jones, un jeune journaliste gallois, qui pénétra clandestinement en Ukraine en mars 1933 et exposa la famine totalement inédite tant par son ampleur que par ses causes politiques qui sévissait dans la région. Il sera projeté en ouverture, [le 4 mai à 21h] en présence de ses co-auteurs.

Du 4 au 7 mai 2023. Cinémas Lætitia et Ellipse, Ajaccio. 📞 festival-passion-cinema.com & www.cinema-ajaccio.fr







## CREATION SOCIETE

N° 01



### SAS MARIANA BROCHE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 500 euros

Siège social : N°4989

Rte de la Canonica

Plaine de Lucciana, 20290 Lucciana

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous signature privée en date du 20 Mars 2023, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION :**

**SAS MARIANA BROCHE**

**FORME :** Société par Actions Simplifiée

**CAPITAL :** 500 euros

**SIEGE :** N°4989, Rte de la Canonica,

Plaine de Lucciana, 20290 Lucciana

**OBJET :** Activité de prestation de cuisson à la broche, activité de traiteur, l'organisation d'événements et de réceptions pour le compte d'entreprises et de particuliers, la prestation de cuisson à la broche à l'occasion d'événements et réception.

La livraison de plats préparés, la location de matériel de cuisson ainsi que toutes activités annexes se rattachant à l'objet social précité.

**DUREE :** 99 années

**ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET**

**DROIT DE VOTE :** Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**AGREMENT :** Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 17 "Règles d'adoption des décisions collectives" des statuts avec prise en compte des voix du cédant.

**PREsIDENT :** Monsieur SANTINI Paul demeurant N°4989, Rte de la Canonica, Plaine de Lucciana, 20290 Lucciana, **IMMATRICULATION :** Au RCS de Bastia.

Le Président, Paul Santini.

N° 02

### AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 24/03/2023, il a été constitué une EURL dénommée :

**IASIROM BATIMENT.**

**Siège social :** Les Studio de Toga - Bât. B - 20200 Bastia.

**Capital :** 50€.

**Objet :** Tous travaux de plâtrerie, cloisons sèches, plafonds suspendus, doublage, isolation intérieur extérieur, joints, revêtement de sol, carrelage, peinture.

**Gérance :** M. Constantin-Bogdan Prioc, Les Studio de Toga - Bât. B - 20200 Bastia.

**Durée :** 99 ans.

**Immatriculation au RCS de Bastia.**

N° 03

Cabinet d'Avocat  
Sébastien SEBASTIANI

Tel : 04 95 58 19 20

### AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une Société par acte sous seing privé, en date du 20 mars 2023, à Bastia.

**Dénomination :** DONSIMONI INVEST.

**Forme :** Société Civile.

**Siège social :** Lieu-dit U Boscu, 20239 Rutali.

**Objet :** L'activité de sièges sociaux, la prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés dans toutes sociétés ou entreprises constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielle, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres, ainsi que l'animation de celles-ci à travers la participation active à la conduite de la politique du groupe.

**Durée de la société :** 99 année(s).

**Capital social fixe :** 700100 euros

**Montant des apports en numéraire :** 100 euros.

**Apports en nature :** 100 parts de la SAS FROMAGERIE DONSIMONI d'un montant de 700000 euros.

**Cession de parts et agrément :**

Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant trois quart des parts sociales.

**Gérant :** Monsieur Jonathan DONSIMONI, demeurant Lieu-dit U Boscu, 20239 Rutali

La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 04

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date de 19/04/2023, il a été constitué une SAS :

**Dénomination :**

**DA SANTU**

**Enseigne :** DA SANTU

**Siège Social :** Route de Santa Manza,

Lieu-dit Maora, 20169 Bonifacio

**Capital :** 100 €

**Activités principales :** Restauration traditionnelle

**Durée :** 99 ans

**Président :** M. BUCCHINI Emile, Chemin de la Matoggio, Lieu-dit Capo di Figo, 20169 Bonifacio

**Cession d'actions :** Libre entre associés soumise à agrément dans les autres cas

**Exercice du droit de vote :** Une action égale une voix

**Conditions d'admission aux assemblées :** Être actionnaire.

**Immatriculation au RCS d' Ajaccio.**

N° 05

### AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 21/03/2023, il a été constitué une SASU dénommée OPTIMAL JOB. Sigle : OJ.

**Siège social :** Résidence Côté Mer, Avenue Christophe Colomb, 20260 Calvi.

**Capital :** 500€.

**Objet :** Le conseil et l'assistance opérationnelle aux entreprises et autres organisations en ressources humaines, recrutement, intérim et formation.

**Président :** M. Jean-Joseph Agostini, Résidence Côté Mer, Avenue Christophe Colomb, 20260 Calvi.

**Clauses d'agrément :** Les actions sont librement cessibles entre associés. Tout associé est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

**Durée :** 99 ans.

**Immatriculation au RCS de Bastia.**

N° 06

### ABPCorse

Société par Actions

Simplifiée Unipersonnelle

Au capital de 3000 euros

Siège social : Village de Pietrosella

20166 Pietrosella

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 13 AVRIL 2023, à PIETROSELLA, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale :** ABPCorse

**Forme :** Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

**Objet :** La vente au détail de fruits et légumes. Petite épicerie.

**Siège social :** Village de Pietrosella - 20166 Pietrosella

**Durée :** 99 ans à compter du jour de son immatriculation au RCS d' Ajaccio

**Capital social :** 3000 euros

**Président :** Madame PIAZZA Alicia, Marie, Clémentine. Née le 5 Mai 1994 à AJACCIO (2A), demeurant à Pietrosella (Corse-du-Sud), Village de Pietrosella,

**Accès aux assemblées et vote :**

Tout actionnaire peut participer aux assemblées, quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

**Transmission des actions :** Cession libre des actions.

**Immatriculation sera faite au RCS d' Ajaccio.**

Pour avis,

N° 07

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé à Ajaccio en date du 7 avril 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** SAS

**Dénomination sociale :**

**Ajaccio Espaces Verts**

**Siège social :** 9, Allée de la Gravona - Confina 1 - 20167 Ajaccio

**Objet social :** Création, aménagement et entretien d'espaces verts

**Durée :** 99 ans à compter de la date d'immatriculation au RCS

**Président :** Jean-Marc MAESTRATI demeurant 9, Allée de la Gravona - Confina 1 - 20167 Ajaccio

**Immatriculation au RCS d' Ajaccio.**

Le président.

N° 08

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date 31 janvier 2023 à PATRIMONIO, a été constituée une Société par Actions Simplifiée ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** VIGNA D'ORU

**Siège social :** PATRIMONIO [20253], Morta Majo, c/o SARL Franck SANTINI, Vigneron.

**Durée :** 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

**Capital social :** MILLE EUROS (1000,00 EUR)

**Cessions d'actions :** Les cessions entre associés seuls sont libres.

**Exercice social :** Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

**Président :** Monsieur Franck SANTINI, demeurant à BARBAGGIO [20253], Castellu Piattu.

**Directeur Général :** Monsieur Franck MALASSIGNE, demeurant à OLETTA [20232], 365, Strada di Padula.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 09

### AUTO TRAVEL

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 3000 euros

Siège social : Chemin des Lauriers

Résidence les Crêtes, Digitale 1

20000 Ajaccio

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 17/42023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société à Responsabilité Limitée

**Dénomination sociale :** AUTO TRAVEL

**Siège social :** Chemin des Lauriers, Résidence les Crêtes, Digitale 1, 20000 Ajaccio

**Objet social :** Location de voitures particulières [catégorie M1],

**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital social :** 3000 euros

**Gérance :** M. Alexis BACQUET, demeurant Chemin des Lauriers, Résidence les Crêtes, Digitale 1, 20000 Ajaccio

**Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d' Ajaccio.**

Pour avis,

La Gérance.

N° 10

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 31 décembre 2022 à PATRIMONIO, a été constituée une Société par Actions Simplifiée ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :**

**« SAS GIACINTI-SANTINI ».**

**Siège social :** PATRIMONIO [20253], Lieu-dit Morta Majo, c/o SARL Franck SANTINI, Vigneron.

**Durée :** 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

**Capital social :** MILLE EUROS (1000,00 EUR)

**Cessions d'actions :** Les cessions entre associés seuls sont libres.

**Exercice social :** Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

**Président :** Monsieur Franck SANTINI, demeurant à BARBAGGIO [20253], Castellu Piattu.

**Directeur Général :** Monsieur Joan GIACINTI, demeurant à SAINT-DOMINGUE [REPUBLIQUE DOMINICAINE], 50, rue Erick Léonard Eckmann.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 11

### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** POSEIDON

**Forme :** Société à Responsabilité Limitée

**Capital :** 10.000 euros

**Siège social :** Chemin St-Antoine - 20214 Calenzana

**Objet :** La prise de participation directe ou indirecte, par acquisition ou souscription, de titres de capital ou donnant accès au capital de sociétés commerciales ou civiles, existantes ou à créer, et la gestion de ces participations.

**Durée :** 99 années

**Gérance :** Monsieur Serge-William AGIER demeurant Chemin St-Antoine, 20214 Calenzana

**Immatriculation :** Au RCS de Bastia.

Pour avis,

**Marie-Charlotte BERLINGHI**  
Notaire  
Lieu-dit Saint-Panrace  
Route du Village - 20600 Furiani  
Tel : 04.20.19.01.25  
mariecharlotte.berlinghi@notaires.fr

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Marie-Charlotte BERLINGHI, officier public, notaire à FURIANI [20600], le 24 avril 2023, a été constituée une Société Civile Immobilière dont les caractéristiques sont :

Dénomination : AMCS  
Siège social : Biguglia [20620], 12, Les Hauts de Biguglia 2.  
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.  
Objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente [exceptionnelle] de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.  
Capital social : 4000,00 €  
Apports en numéraire : 4000,00 €  
Gérant : Mme Carina SPINOSI, dt à Biguglia [20620], 12, Les Hauts de Biguglia 2.  
Cession des parts : Libres entre associés, leurs ascendants et descendants.  
Pour avis et mention, Le notaire.

N° 13

### AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 24/04/2023, il a été constitué une SCEA dénommée : A SPATERA

Siège social : 11, Lotissement Orabona, 20220 Monticello - Capital : 1000 €  
Objet social : La production et l'exploitation agricole - Gérance : M ANTOLINI Arthur demeurant 11, Lotissement Orabona, 20220 Monticello - Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

N° 14

### AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 01/04/2023, il a été constitué une SASU dénommée : CHARLIE CONCIERGERIE

Siège social : Résidence les Myrtes, 20145 Sari-Solenzara  
Capital : 500 €  
Objet social : La société a pour objet social, en France et à l'étranger : L'entretien de la maison et travaux ménagers, l'activité d'entretien et de nettoyage des locaux, la garde à domicile ou accompagnement hors du domicile d'enfants de plus de 3 ans (hors transport scolaire), les travaux de petit jardinage et de bricolage, le gardiennage, la préparation de repas à domicile [y compris les courses] ou livraison de repas préparés ou de courses à domicile, le soutien scolaire ou cours à domicile, l'assistance administrative, informatique à domicile.  
Président : Mme GARCIA CHARLIE demeurant Résidence les Myrtes, 20145 SARI-SOLENZARA élu pour une durée illimitée  
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la Société.  
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Nice du 20 avril 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée  
Dénomination : LA MAISON DE MAEFLO NICE  
Siège : I Costi di Villanova, 20167 Villanova  
Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés  
Capital : 100 euros  
Objet : Achat, et vente de produits esthétiques, savons et produits dérivés, articles de décorations, bougies, cosmétiques, parfums et senteurs d'intérieurs  
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.  
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.  
Président : Madame Sandrine CHETER, demeurant I Costi di Villanova, 20167 Villanova  
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.  
Pour avis, La Présidente.

N° 16

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé électronique en date du 18 avril 2023 a été constituée la société ARBURACELLU, Groupement Foncier Agricole au capital de 5000 € dont le siège est à Aghione [20270], Domaine de Casone ayant pour objet l'exercice de toutes activités réputées agricoles, ; la propriété, la jouissance et l'administration d'immeubles à destination agricole. Madame Sophie Gangolphe demeurant Aghione, [20270] Domaine de Casone a été désignée en qualité de gérante. La durée de la société est fixée à 99 années à compter de son immatriculation au RCS de Bastia. Toutes les cessions de parts sont soumises à agrément donné par une décision collective extraordinaire.

N° 17

### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée  
Dénomination : SARL « BROZZU II »  
Siège : Centre Commercial Le Lido - Route du Stade - 20600 Furiani  
Objet : Salon de coiffure mixte  
Durée : 99 années  
Capital : 1.000 Euros  
Gérance : Madame Nadia EL BAGHDADI-CASANOVA demeurant 93, les Jardins de Borgo - 20290 Borgo  
Immatriculation : RCS Bastia.  
Pour Avis,

N° 18

### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée  
Dénomination : SARL " CEDRATINE "

Siège : Macinaggio - 20247 Rogliano  
Objet : Le commerce de Epicerie, rôtisserie, boucherie, traiteur, préparation de plats à emporter saisonnier  
Durée : 99 années  
Capital : 100 Euros  
Gérance : Monsieur BONAFOUS Sonny demeurant Résidence Marina - Lieu-dit Foce - Macinaggio - 20247 Rogliano  
Immatriculation : RCS Bastia.  
Pour Avis,

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 28/03/2023, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ETALIA MEDIA  
Objet social : Programmation informatique et au sens plus large toutes activités de création, développement, référencement et administration de site internet. Toutes activités de création graphique, de conception et réalisation de campagnes publicitaires.  
Toutes activités d'agence de communication, de conseil et formation en communication digitale.  
Siège social : Route de Pietramaggiore, Résidence U Pescadore, 20260 Calvi  
Capital : 1500 €  
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Bastia  
Président : Monsieur GUILLON Julien, demeurant Route de Pietramaggiore, Résidence U Pescadore, 20260 Calvi  
Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.  
Clause d'agrément : Les actions sont librement négociables. La propriété des actions découle de leur inscription en compte individuel au nom de leur(s) titulaire(s) sur les registres que la Société tient au sein du siège social.  
Julien GUILLON.

### MODIFICATION GERANT

N° 20

### SARL SPORT SUD

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 50.000 euros  
Siège social : Les Quatre Chemins Les Quatre Portes, 20137 Porto-Vecchio 480 268 762 RCS Ajaccio


Suivant délibération du 15 septembre 2022, les associés ont pris acte de la démission de M. Dominique ROSSI de ses fonctions de Gérant à compter dudit jour et a nommé en qualité de nouveau Gérant M. Anthony, Jean, Raphaël ROSSI, demeurant 1, Route de Bastia, 20137 PORTO-VECCHIO, pour une durée indéterminée à compter du 15 septembre 2022. Le nom de M Dominique ROSSI a été retiré de l'article 17 des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui du nouveau gérant.  
Pour avis, La Gérance.

N° 21

### TAO BIS

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 2000,00 €  
Siège social : La Citadelle Haute-Ville - 20260 Calvi 483 213 997 RCS Bastia

Suivant décisions de l'assemblée générale ordinaire du 01/04/2023.  
- Monsieur JEAN-TEMIR KEREOFFF demeurant La Citadelle, Haute-Ville, Calvi [Corse], a été nommé Gérant, en remplacement de Monsieur TAO-BY KEREOFFF, gérant démissionnaire.  
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.  
Pour avis, La Gérance.

 04 95 32 04 40

### MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 22



### CABINET LEONELLI Avocats

5, Rue César Campinchi, 20200 Bastia  
Tél. 04.95.31.69.67  
cabinet.leonelli@orange-business.fr

### PHOENIX

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 10.000 €  
Siège social : Lieu-dit Torra [20253] Barbaggio  
R.C.S. Bastia : 450 780 952

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date à BASTIA du 12 Avril 2023, la collectivité des actionnaires a décidé de transférer le siège social à compter du même jour de SAINT-FLORENT [20217], Lieu-dit La Ville, Rue du Port à BARBAGGIO [20253], Lieu-dit Torra et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.  
Pour Avis, Le Président.

Pour Avis, Le Président.

N° 23

### PIETR'ALBA

Société Civile Immobilière  
Au capital de 1.000 €  
Siège Social : Togna  
Chez Mme Solange Pietri  
Veuve Albrand, 20145 Sari-Solenzara  
R.C.S Ajaccio n° 812 724 821

### AVIS DE CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17/02/2023, les associés ont décidé à l'unanimité le transfert du siège social de la Société à compter de la présente Assemblée Générale à l'adresse ci-après : Chez Monsieur Jean-Michel DUCHAZEAU-BENEIX - 5, Impasse de l'Echalonnaire - 44120 VERTOU. Suivant autorisation de domiciliation du 17/02/2023.  
Pour Avis, Les Gérantes.

### MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 24

### MARINA DI CASINCA

SA au capital de 1.386.000 €  
Siège social : Folelli  
20213 Penta Di Casinca  
323 114 579 RCS Bastia

Lors du Conseil d'Administration en date du 01 Juin 2022, il a été constaté la démission de Madame Marine MALLEN de ses fonctions de Présidente du Conseil d'Administration.  
Le même Conseil d'Administration a élu comme Présidente en remplacement de Madame Marina MALLEN, Madame LE BIHAN Françoise épouse TABORIN, née le 20 Juin 1953 à CHALONS SUR MARNE, de nationalité française, demeurant et domiciliée 1149, Route de la Baronne, 06700 SAINT LAURENT DU VAR. Cette dernière a accepté ses nouvelles fonctions.  
Pour Avis,

Pour Avis,

**STRADA IN LIBERTA**  
**Corsica Turisimu**  
**Intemazionale**

Société à Responsabilité Limitée  
 Au capital de 7500 euros  
 Siège social : U Campu - 20228 Luri  
 499753515 RCS Bastia

Aux termes du PV de PAGE en date du 17/03/2023 et du PV de la gérance en date du 21/04/2023, le capital social a été réduit d'une somme de 3800 euros, pour être ramené de 7500 euros à 3700 euros par rachat et annulation de 38 parts sociales.  
 L'article 8 des statuts se trouve modifié comme suit :

**ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL**

Le capital social est fixé à la somme de sept mille cinq cents euros (7500 €). Il est divisé en 75 parts de 100 € chacune, intégralement libérées, souscrites en totalité par les associés et attribuées à chacun d'eux dans la proportion de leurs apports respectifs, à savoir :  
 A Monsieur ANGELI Franck 37 parts  
 A Monsieur CASTELA Jean 38 parts  
 Total des parts formant le capital social : 75 parts.

Suite à L'AGE du 17/03/23, le capital social a été réduit à trois mille sept cent euros. (3700 euros) par rachat et annulation des parts sociales.

**ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL**

Aux termes du PV de la gérance en date du 21/04/2023, Monsieur Franck ANGELI devenu associé unique a décidé de transférer le siège social à l'adresse suivante : Lotissement les Collines - Allée des Fauvettes - 20620 Biguglia.

Pour avis,  
 La Gérance.

**BOULANGERIE**  
**PÂTISSERIE MODERNE**  
**SARL Transformée en SAS**

Au capital de 7622,45 euros  
 Siège social : 76, Route de Bastia  
 20137 Porto-Vecchio  
 324005677 RCS Ajaccio

**AVIS DE TRANSFORMATION**

Aux termes d'une AGE en date du 18/04/23, statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du Code de commerce, les associés ont décidé la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Aux termes de cette AGE en date du 18/04/2023, l'objet social a été modifié par la suppression des activités de salon de thé et glacier et l'ajout de l'activité d'HOLDING ANIMATRICE.

Le capital social reste fixé à la somme de 7622,45 euros.

M. Paul MALLARONI, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : **PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ :**

M. Paul MALLARONI demeurant Hammeu de Pianelli - 20137 Porto-Vecchio.

Pour avis,  
 Le Président.

**M.G.S - MONDIAL**  
**GENERAL SERVICE**

Société à Responsabilité Limitée  
 Au capital de 8.000,00  
 Siège social : Résidence Aria Marina  
 Bâtiment F, 20000 Ajaccio  
 353 187 008 RCS Ajaccio

**AVIS DE TRANSFORMATION**

Aux termes d'une délibération en date du 04 avril 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 8.000,00 euros.

**ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE :** Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**TRANSMISSION DES ACTIONS :** La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

Monsieur Jacques POLI, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par un **Président :** Monsieur Jacques POLI, demeurant Résidence Aria Marina, Bâtiment F, Boulevard Tino Rossi, 20000 Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

**AARPI TETRALEX**

Association d'Avocats  
 à Responsabilité Individuelle  
 Siège : 20200 Bastia  
 16, Boulevard Hyacinthe de Montera  
 SIREN 838 267 037

Par Assemblée Générale en date du 15 mars 2023, il a été acté l'intégration à effet immédiat au 15 mars 2023 de :

La SELAS AB INITIO, inscrite au RCS de Bastia sous le n° de Kbis 922 833 231 et immatriculée depuis le 19 décembre 2022.

**Identité des associés :**

Madame Laurence GAERTNER de ROCCA SERRA, SELAS AB INITIO, Madame Valérie LELIEVRE.

**IMPERIAL CAR**

Société par Actions Simplifiée  
 Au capital de 2000 euros  
 Siège social :  
 Lotissement Michel Ange, 20167 Afa  
 840 927 149 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 1er avril 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'activité d'achat, de vente, de réparation ainsi que de la location de voitures et motos thermiques et électriques, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, Le Président.

**LA PAILLOTE CAMPOMORO**

Société par Actions Simplifiée  
 Au capital de 1000 €  
 Campomoro  
 20110 Belvédère-Campomoro

AVIS DE PUBLICITE DU PROCES  
 VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
 EXTRAORDINAIRE DU 19 Avril 2023

**MODIFICATION  
 DE L'OBJET SOCIAL**

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 19 Avril 2023, il a été décidé de modifier l'objet social à compter du 19 Avril 2023.

En conséquence, l'article "2" des statuts a été modifié comme suit :

\* Ancienne mention :

**ARTICLE 2 - OBJET**

La Société a pour objet :

- Restauration rapide, vente sur place et à emporter.

\* Nouvelle mention :

**ARTICLE 2 - OBJET**

La Société a pour objet :

- Restauration traditionnelle.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

**UNI BATEAUX**

Société par Actions Simplifiée  
 Capital social : 210.000 Euros  
 Siège social : Lieu-dit Effrico  
 Route de Bastia  
 Sarrola-Carcopino [20167]  
 R.C.S. Ajaccio B 501 243 406

Suivant procès-verbal du 28 décembre 2022, l'Associé unique a décidé :

- de nommer aux fonctions de Commissaire aux Comptes, pour une durée de 6 exercices, la SAS "META AUDIT" dont le siège social à CARGIACA [20164], Lieu-dit CHIESA, immatriculée au R.C.S. d'AJACCIO sous le numéro 922 415 427.

- de transférer le siège social et le principal établissement de la société d'AJACCIO [20090], Port de Plaisance de l'Amirauté à SARROLA-CARCOPINO [20167], Lieu-dit Effrico, Route de Bastia,

- de ratifier rétroactivement à compter du 15 mars 2022 l'extension de l'objet social et de l'activité de la société à "l'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables",

- et de modifier corrélativement les articles 3 et 4 des statuts relatifs au siège social et à l'objet social.

Pour avis et mention,  
 Le Président.

**TERRA SANTA CATALINA**

Société Civile d'Exploitation Agricole  
 Au capital de 1000 €  
 Siège social : Santa Catalina  
 20233 Sisco  
 453266306 RCS de Bastia

Par AGE du 03/10/2011, il a été décidé à compter du 03/10/2011 :

- D'ajouter à l'objet social l'activité suivante : Et plus spécialement l'apiculture et ses produits dérivés.

Statuts modifiés en conséquence.

Mention au RCS de Bastia.

**VILLA MARE**

Société par Actions Simplifiée  
 En cours de transformation  
 En Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 euros  
 Siège social : 7, Cours Lucien Bonaparte  
 20000 Ajaccio-821891421 RCS Ajaccio

Suivant délibération en date du 1er janvier 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions prévues par la loi, a préalablement modifié son objet social, puis décidé à l'unanimité la transformation de la Société en Société Civile Immobilière à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son siège, sa durée et son exercice social demeurent inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme de 1000 euros, divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

\* **Objet :**

**Ancienne mention :** La location meublée, au mois ou à l'année ainsi que de courte durée, avec possibilité de prestations et services hôteliers. L'achat, la vente, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation, directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet similaire ou connexe. Et plus généralement, toutes opérations quelconques de caractère financier, mobilier ou immobilier se rattachant directement ou indirectement à cet objet, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, à la condition qu'elles ne puissent porter atteinte au caractère civil de l'activité sociale.

**Nouvelle mention :** L'acquisition, la construction, et la propriété de tous biens immobiliers, la gestion de son patrimoine, par bail, location nue, achat, vente ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance.

Et plus généralement, toutes opérations quelconques de caractère financier, mobilier ou immobilier se rattachant directement ou indirectement à cet objet, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, à la condition qu'elles ne puissent porter atteinte au caractère civil de l'activité sociale.

Sous sa forme de société par actions simplifiée, la Société était dirigée par Lucile MINICONI, demeurant VILLA MARE, 17, Cours Lucien Bonaparte, 20000 Ajaccio.

Pour avis,  
 La Présidente.

**LA PAILLOTE CAMPOMORO**

Société par Actions Simplifiée  
 Au capital de 1000 €  
 Campomoro  
 20110 Belvédère-Campomoro

**DÉMISSION/NOMINATION  
 DU PRÉSIDENT**

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 Avril 2023, il a été pris acte de la démission de Mlle ISTRIA Caroline de ses fonctions de Présidente. Mr ISTRIA Michel, né le 21 Septembre 1983 à Belvedere-Campomoro, et demeurant A Vignarella - 20110 Belvédère-Campomoro est nommé seul Président de la société à partir du 19 Avril 2023.

Pour avis, La Gérance.



N° 35

**MARINA DI CASINCA**

SA au capital de 924.000 €

Siège social : Folelli

20213 Penta Di Casinca

323 114 579 RCS Bastia

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires réunie le 24 Juillet 2020 au siège social, 20213 FOLELLI, a réélu et élu pour une durée de six années les administrateurs suivants :

- Madame MALLEN Marina demeurant et domiciliée n°13, Via PIETRE, 10091 ALPIGNANO (ITALIE) ;

- Monsieur FANARA Michel, demeurant et domicilié 20, avenue Jeanne d'Arc, 06700 SAINT LAURENT DU VAR ;

- Monsieur MENICHINI Aldo, demeurant et domicilié Via Samuele BIAVA n°11, BERGAME, Italie ;

- Monsieur NODARI Carlo, demeurant et domicilié Via CA BERTOCCHI, n° 18, PEIA (ITALIE) ;

- Madame LE BIHAN épouse TABORIN Françoise, demeurant et domiciliée 1149, Route de la Baronne, 06700 SAINT LAURENT DU VAR.

2) Lors du Conseil d'Administration en date du 24 Juillet 2020 qui a suivi la désignation et le renouvellement des administrateurs, Madame MARINA Mallen a été reconduite à l'unanimité des votants à ses fonctions de Présidente du Conseil d'Administration.

Pour Avis.

N° 36

**LUCCIANA TRANSPORT**

SAS au Capital de 1000.00 €

Siège social : Lieu-dit Olivella

20290 Lucciana

RCS Bastia n° 849 564 646

L'associé unique a décidé, le 28.03.2023 à effet du 01.04.2023, d'étendre l'objet social à l'activité de transport routier de marchandises, négoce de métaux sans stockage, terrassement, et de changer la dénomination sociale, de MECANIQUE BATEAU CALVI devenant LUCCIANA TRANSPORT.

N° 37

**SAS ISULA AMBULANCES**

Siège social : L'Aniella 2 - 20260 Calvi

Capital social : 4000 euros

RCS Bastia n° 550 039 115

Selon AGE des associés en date du 27.03.2023 il a été pris acte de la démission de M. José GIORGI de son mandat de Directeur Général, à effet au 27.03.2023.

Pour avis.

**LOCATION GERANCE  
FIN DE GERANCE**

N° 38

**LOCATION GERANCE**

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date à Calvi du 1er janvier 2023.

Madame Anna Carlotta GUIDICELLI, demeurant Chemin Saint-Antoine, 20260 Calvi, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 518 716 626 a donné en location gérance, à Madame Alexia BARRESI, demeurant 35, route du Stade, 20214 Calenzana, identifié sous le numéro 538 958 091 au RCS de Bastia, un fonds de commerce d'articles de sports, bazar, sis Basse Ville, 20260 CALVI, pour une durée de un an à compter du 1er janvier 2023, tacitement reconductible.

N° 39

Cabinet d'Avocat  
Sébastien SEBASTIANI

Tél : 04 95 58 19 20

**LOCATION GERANCE**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 11 avril 2023 à BASTIA, Monsieur Sylvain GERMAIN, demeurant Villa Pasturella, 20600 Bastia, immatriculé au greffe de Bastia sous le numéro 315184630 a donné en location-gérance à :

GERMAIN FRERES SAS au capital de 3811 euros, sise Route nationale 193, 20600 Furiani, immatriculé au greffe de Bastia sous le numéro 384675468.

Le fonds de commerce fromagerie sis et exploité Route nationale 193, 20600 Furiani, sous l'enseigne CORSELAIT. Pour une durée de 15 année(s), à compter du 11 avril 2023 pour prendre fin le 11 avril 2038.

Il se renouvellera ensuite par tacite prolongation d'année en année.

N° 40

Cabinet d'Avocat  
Sébastien SEBASTIANI

Tél : 04 95 58 19 20

**FIN DE LOCATION GERANCE**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 11 avril 2023 à BASTIA, le contrat de location-gérance consenti par :

Monsieur Sylvain GERMAIN, demeurant Villa Pasturella, 20600 Bastia, immatriculé au greffe de Bastia sous le numéro 315184630 à :

GERMAIN FRERES SAS au capital de 3811 euros, sise Route nationale 193, 20600 Furiani immatriculé au greffe de Bastia sous le numéro 384675468.

Portant sur un fonds de commerce de fromagerie exploité Route nationale 193, 20600 Furiani a pris fin le 11 avril 2023.

N° 41

**AVIS DE PARUTION**

Par acte SSP du 24/04/2023, Monsieur ASSAINTE Paul, Quartier EDF - Route du Cimetièrre - 20220 L'Ile Rousse, a donné en location gérance à, Monsieur FRANCESCHI Jean-Luc, Lieu-dit Bagno - Route nationale - 20260 Lumio, un fonds de commerce de location gérance de l'autorisation de stationnement de taxi numéro 10, sis et exploité sur la commune de l'Ile-Rousse [20220], pour une durée déterminée de douze mois, du 24/04/2023 au 23/04/2024, qui pourra être renouvelée ou prorogée d'un commun accord écrit des parties par la signature d'un avenant ou d'un nouveau contrat.

N° 42

**AVIS**

Par acte SSP en date à Macinaggio - 20247 ROGLIANO du 18 Avril 2023, la SARL A CONCA dont le siège social est sis à Macinaggio - 20247 ROGLIANO, immatriculée au RCS Bastia sous le n° 533 243 283 et représentée par Monsieur Thierry MATTEI en sa qualité de Gérant a donné en location-gérance à la SARL CEDRATINE, en cours d'immatriculation au RCS de BASTIA et représentée par Monsieur Sonny BONAFIOUS demeurant Résidence Marina - Lieu-dit Focce à Macinaggio - 20247 ROGLIANO, un fonds de commerce de Epicerie, pâtisserie, boucherie, traiteur, préparation de plats à emporter saisonnier, immatriculé au RCS de BASTIA sous le n° SIREN 533 243 283 et sis à Macinaggio - 20247 ROGLIANO, pour une durée de 1 an à compter du 20 Avril 2023, renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction.

P.U.I

N° 43

socotri

**SAS SOCOTRI**

Expertise Comptable

20240 Ghisonaccia

04 95 56 22 36

Monsieur TERRAZZONI JULIEN, domicilié Ranch Campo, 20137 Porto-Vecchio ; entrepreneur individuel immatriculé au RCS d'Ajaccio sous le numéro 519843064, a décidé de résilier la location-gérance du fonds de commerce sis et exploité RANCH CAMPO, ROUTE DE PALOMBAGGIA, 20137 PORTO-VECCHIO, consentie depuis le 01/05/2021 à Monsieur MASCI PASCAL, domicilié PICCOVAGLIA, 20137 PORTO-VECCHIO, entrepreneur individuel immatriculé au RCS d'Ajaccio sous le numéro 900303579.

La résiliation, d'un commun accord entre les parties, a pris effet à compter du 01/02/2023.

Pour avis, Le représentant légal.

N° 44

**LOCATION-GÉRANCE**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 MARS 2023 fait à BONIFACIO, enregistré au Service des Impôts d'Ajaccio le 20 avril 2023,

Monsieur Patrice DE LA FOATA, demeurant GURGAZZO, SANTA MANZA, 20169 BONIFACIO a confié à Madame Stéphanie, Ida OLIVIERI épouse LOVICHI, demeurant 17, rue Doria, 20169 BONIFACIO,

L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de vente de produits régionaux alimentaires et non alimentaires situé à 21, rue du Palais, 20169 BONIFACIO, connu sous le nom de "A PICCININA" ;

Pour une durée d'un an à compter du 1er avril 2023 renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation, sauf dénonciation.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique avis signé Stéphanie, Ida OLIVIERI épouse LOVICHI, le locataire-gérant.

N° 45

**INSERTION LEGALE****FIN DE LOCATION-GERANCE**

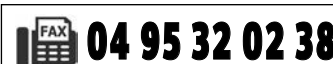
La location-gérance du fonds de commerce de restaurant, débits de boissons licence 4 à l'enseigne RESTAURANT LE PANORAMIQUE, sis et exploité 6, Boulevard Wilson, 20260 CALVI, immatriculé au RCS de BASTIA sous le numéro 394 112 932 consentie par acte sous seing privé en date à Calvi du 1ER JANVIER 2022, par :

EURLE LE GRAND HOTEL, dont le siège est situé 6, bd Wilson, 20260 Calvi, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 394 112 932.

A : SAS CELU MARE, dont le siège est situé LE REGINELLA, Avenue de la République, 20260 CALVI, Immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 901 109 421.

A pris fin d'un commun accord à la date du 31 DECEMBRE 2022.

Pour insertion.



N° 46

**LOCATION GERANCE**

Suivant acte S.S.P. en date à Bastia du 1er MARS 2023,

La SARL L'AN 2000, sise Centre Commercial Le Polygone, 20600 Bastia, a donné en location gérance à la Société DG, sise Lieu-dit l'Olivetto, 20600 Furiani, un fonds de commerce de Restauration - Brasserie à l'enseigne Brasserie L'An 2000 sise et exploité à Centre Commercial Le Polygone, 20600 Bastia, pour une durée de 1 an à compter du 1er Mars 2023, renouvelable par tacite reconduction.

**DISSOLUTION  
LIQUIDATION**

N° 47

**U BENEDETTU**

Société Civile Immobilière

En liquidation

Au capital de 2.346.784,93 euros

Siège social : Pezza Carda

20137 Porto-Vecchio

Siège de liquidation :

16, Rue des Fosses Saint-Jacques

75005 Paris

RCS d'Ajaccio 320 943 764

L'AGE réunie le 31/12/2022 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Luc BENOIT, demeurant 16, Rue des Fosses Saint-Jacques, 75005 PARIS, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 31/12/2022.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au RCS.

Pour avis,  
Le liquidateur.

N° 48

**AVIS DE CLÔTURE  
DE LIQUIDATION**

L'assemblée générale en date du 31 décembre 2021, des actionnaires de la SAS HOLDING JENOJU dont le siège social est à PORTO-VECCHIO 20137, Focce Incesa, Route de Palombaggia, RCS. AJACCIO n°802 395 020, a approuvé le compte définitif de liquidation, - donné quitus de la gestion et décharge du mandat de liquidateur et constaté la clôture définitive de la liquidation de la société.

Les comptes du liquidateur seront déposés au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,  
Le liquidateur.

N° 49

**AVIS DE LIQUIDATION**

Suivant procès-verbal du 31 décembre 2021, l'associé unique de la société SASU EXPLOITATION CAMPO RANCH dont le siège social est à PORTO-VECCHIO 20137, Route de Palombaggia, Focce Incesa, RCS. AJACCIO n°803 584 366, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2021.

Les comptes de liquidation, ainsi que la décision de clôture prise par l'associé unique, seront déposés au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis.

**AVIS D'ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE**  
**PROCÉDURE FORMALISÉE/APPEL D'OFFRES OUVERT**  
**POUVOIR ADJUDICATEUR**  
**MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 140.000 € HT**

**CCIC/DG-DC-DET-DEF/2023.002**  
**Chambre de Commerce**  
**d'Industrie**  
**de Corse**

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex  
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

**Correspondant :**

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex  
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

**Principale(s) activité(s) du Pouvoir Adjudicateur :**

Services généraux des administrations publiques.

**Objet de l'accord cadre :**

L'accord cadre concerne la fourniture de carburant et de besoins spécifiques connexes à la gestion du parc automobile de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse.

**Lieux de livraison :** La région Corse.**Durée de l'accord cadre :**

L'accord cadre est passé pour une durée de quatre ans fermes à compter de sa date de notification.

**Nomenclature Européenne CPV :**

09134200-9/Carburant diesel  
09134220-5/Carburant diesel [EN 590]  
09134210-2/Carburant diesel [02]  
09132100-4/Essence sans plomb  
30163100-0/Cartes pour l'achat de carburant

**Caractéristiques principales :**

Celles-ci sont décrites dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières

La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

**Mode de dévolution de l'accord cadre :**

Afin de susciter la plus large concurrence, Le Pouvoir Adjudicateur passe l'Accord-Cadre en lots séparés. Les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour un seul ou plusieurs lots.

**La présente procédure regroupe 04 [quatre] lots :**

**Lot n°1 :** Fourniture de tout type de carburant et de besoins spécifiques connexes pour l'ensemble de la flotte automobile de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse,

**Lot n°2 :** Fourniture de carburant et de besoins spécifiques connexes pour le ravitaillement des véhicules du service incendie de l'Aéroport de Bastia Poretta,

**Lot n°3 :** Fourniture de carburant et de besoins spécifiques connexes pour le ravitaillement des véhicules du service incendie de l'Aéroport de Calvi Sainte-Catherine,

**Lot n°4 :** Fourniture de carburant et de besoins spécifiques connexes pour les engins de manutention du port de commerce de Bastia.

**Mode de passation de l'accord cadre :**

L'accord cadre est passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert - définie par les articles L.1 à L.6, L.2125-1- 1° et R.2113-1, R.2124-2.1° ; R.2161-3.2°, R.2161-4, R.2161-5, R.2162-2 al.2, R.2162-4-1°, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande Publique.

**III.3 Le marché est à bons de commande et mono attributaire.**

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R2162-2 al.2 du Code de la Commande publique et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce a décidé de passer un accord cadre sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel pour l'ensemble des lots conformément à l'article R.2162-4.2° du Code de la Commande Publique :

**Lot 1 :** Un montant maximum annuel de 200.000 Euros HT  
**Lot 2 :** Un montant maximum annuel de 100.000 Euros HT  
**Lot 3 :** Un montant maximum annuel de 100.000 Euros HT  
**Lot 4 :** Un montant maximum annuel de 100.000 Euros HT

**L'avis concerne un Accord-Cadre de fournitures.****Modalités essentielles de financement et de paiement du marché :**

Les articles R.2193-3 à R.2193-53 du Code de la Commande Publique, Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement, Crédits ouverts aux sections : 101, 102, 120, 125, 130, 135, 221, 225, 331, 511, 512, 531, 532, 701, 702.

**Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :**  
Le Français

**Unité monétaire utilisée :** L'euro

Le dossier de consultation (phase candidature) et le règlement de consultation sont à télécharger directement sur la plateforme de Achats de l'Etat (<https://www.marches-publics.gouv.fr>), dès la mise en ligne de la présente consultation.

Les candidats devront déposer leur dossier de candidature sur le site « Plateforme des achats de l'Etat » (<https://www.marches-publics.gouv.fr>) .../...

**Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat : Outre DC 1 et DC 2 :**

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article R.2143.5 du Code de la Commande Publique, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- De la liste des principales fournitures sur les trois dernières années similaires ou équivalentes à l'objet de l'accord-cadre, indiquant le montant, la date et le destinataire publics et privés.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles R.2143-5 à R.2143-12 du Code de la Commande Publique, ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article R.2144-2 du Code de la Commande Publique produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

**Date limite de remise des candidatures :**

\* Le 23 mai 2023 à 10 heures

**Critères de sélection des candidatures pour chacun des lots :**

**Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :**

\* De leurs garanties financières ;

\* De leurs capacités techniques ;

\* De leurs compétence et moyens professionnelles ;

\* De la liste des principales fournitures sur les trois dernières années similaires ou équivalentes à l'objet de l'accord-cadre, indiquant le montant, la date et le destinataire publics et privés.

**Critères de jugement des offres pour chacun des lots :**

**Les offres seront examinées selon les critères suivants :**

- Le prix des prestations (60%)

- La valeur technique (40%) définie par la pertinence de la méthode proposée pour répondre simultanément à la gestion de la flotte automobile de la CCI (lot 1), des véhicules des services incendies (lot 2 et lot 3) et des engins du port de commerce de Bastia (lot 4), et à l'ensemble des besoins spécifiques et connexes de chaque chauffeur [agent cci] des véhicules.

**Durée de validité des offres :** 06 mois

**Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice :** 2023.002

**Renseignements complémentaires :****Renseignements Administratifs et Techniques :**

Les questions devront être posées sur le site « Plateforme des achats de l'Etat » :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

**Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

Tribunal Administratif de Bastia  
Chemin Montépiano - 20407 Bastia Cedex  
Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

**Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

Direction Juridique et Affaires Générales  
Tel : 04.95.54.44.39

**ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :**

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

**Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :**

Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) par :

\* Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre,

\* Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

\* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

\* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

**Date d'envoi du présent avis au JOUE :** Oui, le 19 avril 2023

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** Le 19 avril 2023.

N° 51

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**

Collectivité de Corse  
22 Cours Grandval - BP 215  
20187 AIACCIU CEDEX 1.  
Tél: +33 495202525. Fax: +33 495516621.  
Courriel : [commande.publique@isula.corsica](mailto:commande.publique@isula.corsica)  
Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

**Objet du marché :** Évolution du portail internet du Service Public Territorial de l'Orientation « Corsica Orientazione »

**Numéro de référence :** 2023-7DFT-0074

**Date limite de remise des offres :** 10/05/2023 à 12h00

**Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation** Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>  
**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 19/04/2023.

N° 52

**MAIRIE DE GALERIA**

**AVIS D'APPEL A CONCURRENCE**

**TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET AMÉNAGEMENTS  
DES BÂTIMENTS COMMUNAUX - TRANCHE 3**

Pouvoir adjudicateur :

Nom, adresses et point(s) de contact :

MAIRIE DE GALERIA

Village

20245 GALERIA

Tél : 04.95.62.00.09

Email : [galeria.mairie@wanadoo.fr](mailto:galeria.mairie@wanadoo.fr)

Conditions de retrait du dossier de consultation :

Retrait du dossier de candidature sur le profil acheteur :

[www.e-marchespublics.com](http://www.e-marchespublics.com)

Conditions de remise des candidatures ou des offres :

Dépôt obligatoire des offres sous format électronique :

[www.e-marchespublics.com](http://www.e-marchespublics.com)

Objet du marché : Travaux de rénovation énergétique et aménagements des bâtiments communaux - Tranche 3.

Caractéristiques principales :

Division en lots :

LOT 1 : INSTALLATION DE CHANTIER

LOT 2 : DEMOLITION

LOT 3 : TRAVAUX EXTERIEURS

LOT 4 : MENUISERIE ALU ET METAL

LOT 5 : ISOLATION PROJETEE

LOT 6 : ELECTRICITE

LOT 7 : PLOMBERIE VENTILATION

LOT 8 : PLAQUISTERIE PEINTURE

LOT 9 : CARRELAGE

LOT 10 : BOIS

Critères de sélection des candidatures : Voir règlement de consultation.

Critères d'attribution : Voir règlement de consultation.

Type de procédure : Procédure adaptée conformément à l'article L2123-1 du code de la commande publique.

Date d'envoi du présent avis : 20 avril 2023

Date limite de réception des offres : 30 mai 2023 à 19h00.

Tribunal compétent en cas de litige : Tribunal Administratif de Bastia.

N° 53

**SCP MM LEANDRI et AM LEANDRI**

**Avocats Associés**

1, Avenue Beverini - 20000 Ajaccio

Tél : 04 95 23 17 51

Fax : 04 95 23 17 14

[leandri.avocats@orange.fr](mailto:leandri.avocats@orange.fr)

**VENTE SUR SURENCHÈRE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES**

**AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHÉRISSEUR**

Au Palais de Justice d'AJACCIO,  
Boulevard Masseria, il sera procédé

**LE MERCREDI 21 JUIN 2023 À 8h30**

Sur la commune d'AJACCIO, Immeuble HELIOS, résidence des Iles,

\* Lot 942 : appartement 7ème étage à gauche de l'escalier du bâtiment E de 83,30 m2 «Carrez» et 13,03 m2 hors « Carrez » comprenant 4 pièces principales, (entrée, cuisine, salle de bains, wc, deux chambres, séjour, salle à manger, rangements, loggia et terrasse)

\* Lot 913 : cave au 1er étage numéro 91 d'une superficie de 4,40 m2

Lot unique

Sur une mise à prix de

**QUATRE-VINGT HUIT MILLE EUROS (88.000 €)**

La visite des lieux sera effectuée par Maître RUDI - KALLIJURIS - (téléphone 04 95 20 93 72) sur place à AJACCIO - Immeuble HELIOS,

le jeudi 25 mai 2023 à 11 heures

Les enchères ne pourront être portées que par un avocat inscrit au Barreau d'AJACCIO avec remise préalablement à la vente contre récépissé d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix avec un minimum de 3000 €.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire d'AJACCIO, sous le numéro 19/00026, ou au Cabinet de la SCP MORELLI-MAUREL, avocat poursuivant, 7, rue Maréchal Ornano à AJACCIO.

N° 54



PIETRACORBARA

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE**

**MAIRIE DE PIETRACORBARA**

**ARRÊTÉ n°2023-01**

**RELATIF A UN BIEN BATI PRESUME SANS MAÎTRE :  
CONSTATATION.**

Le Maire de Pietracorbara,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment en ses articles L1122-1, L1123-1 deuxième alinéa, L1123-3,

Vu l'article 713 du Code Civil,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2023-01-02 du 26 janvier 2023 autorisant la mise en œuvre de la procédure des biens vacants et sans maître.

Vu en date du 11 janvier 2023 les résultats de l'enquête préalable réalisée établissant que les biens ci-dessous énumérés n'ont plus de propriétaire connu et sont susceptibles de constituer des biens présumés sans maître en l'absence d'acquiescement par son propriétaire des taxes foncières y afférentes depuis plus de 3 ans,

**ARRETE**

Article 1 : Les biens bâtis suivants sis à PIETRACORBARA cadastrés.

- section AB n°367 (3 lots) hameau Orneto

- section AB n°421 hameau Orneto

- section AB n°421 hameau Orneto

Et les biens non bâtis cadastrés :

- section AB n°364 hameau Orneto (42 m²)

- section AB n°366 hameau Orneto (820 m²)

- section AB n°409 hameau Orneto (53 m²)

- section AB n°421 hameau Orneto (139 m²)

- section AB n°449 hameau Orneto - 1 lot (13 m²)

- section AB n°504 hameau ALLAJA (72 m²)

- section AB n°728 hameau Orneto (35 m²)

- section AB n°729 hameau Orneto (24 m²)

- section AB n°730 hameau Orneto (21 m²)

- section AB n°797 Id Piano Sottana (193 m²)

- section AB n°799 Id Piano Sottana (558 m²)

- section F n°176 Id Canapajo (60 m²)

Sont présumé sans maître et au sens de l'article L1123-1 alinéa 2 du Code Général de la propriété des personnes publiques.

Article 2 : Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage sur le panneau d'affichage légal de la commune et d'une publication dans un journal d'annonces légales si besoin.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié aux services de l'Etat du Département.

Article 4 : A compter de la dernière mesure de publicité mentionnée à l'article 2, toute personne susceptible de justifier d'un titre de propriété dispose d'un délai de 6 mois pour se faire connaître.

A défaut le bien sera présumé sans maître au sens de l'article 713 du Code Civil.

Article 5 : Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le Tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens » accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Article 6 : Mr le Maire et Mr le 1er Adjoint sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pietracorbara, le 23 mars 2023.

Le Maire,

Mr BURRONI Alain,

N° 55

**COOPERATIVE AGRICOLE DU NORD DE LA CORSE**

Casamozza - 20290 Lucciana

Tél. 04.95.36.05.74

[canc.compta@gmail.com](mailto:canc.compta@gmail.com)

303 336 515 RCS Bastia

Aux termes de son Assemblée Générale Ordinaire, réunie le 18 Février 2023, les décisions suivantes ont été approuvées :

- Nomination de Mme FALCUCCI Michèle résidant Lieu-dit Angiolasca - 20290 MONTE, en tant qu'administrateur de la coopérative.

- Nomination de Mr LORENZONI Joseph - résidence Lenza Lungha - Lot n°1 - 20600 FURIANI, en qualité de Commissaire Aux Comptes, pour une durée de six exercices, en remplacement de Mr SEFFAR Alain.

Les formalités seront effectuées au registre du commerce de Bastia.



**ANNONCES LÉGALES**  
Nous traitons les annonces jusqu'au mardi 16 heures  
pour une parution le samedi en kiosque.  
Par E-mail : [al-informateurcorse@orange.fr](mailto:al-informateurcorse@orange.fr)



## DERNIERES MINUTES

N° 56

### CO'AL COIFFURE

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 100 euros  
Siège social : Résidence Santa Régina  
Casatorra, 20620 Biguglia

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24/04/2023 à BIGUGLIA, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée  
Dénomination : CO'AL COIFFURE  
Siège : Résidence Santa Régina, Casatorra, 20620 Biguglia.

Durée : Quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au RCS  
Capital : 100 euros

Objet : L'exploitation d'un salon de coiffure mixte, barbier, achat et vente de produits et accessoires se rattachant à la coiffure, à l'entretien du cheveu et de la barbe ainsi que toutes les activités connexes ou complémentaires se rapportant à cet objet.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au troisième jour ouvré avant la décision collective.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Madame Léa, Marie, Betty, GUIDI, demeurant route de la station, Querciole 20215 VENZOLASCA  
Directeur général : Monsieur Yrgist, JAKU, demeurant Bâtiment D15, appartement 135, Arena, 20215 VESCOVATO. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,

N° 57

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à PORTO-VECCHIO du 19 avril 2023, il a été créé une Société représentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée  
Dénomination sociale :

DR FONDAROLI LESCHI KARINE

Durée : 99 ans  
Siège social : Route de l'Ospedale, Immeuble Les Mouettes, 20137 Porto-Vecchio

Capital social : 1000 €

Objet : La société a pour objet l'exercice de la profession de médecin et plus particulièrement de médecin vasculaire. Elle ne peut accomplir les actes de cette profession que par l'intermédiaire d'un de ses membres ayant qualité pour l'exercer. Elle peut accomplir toutes les opérations civiles, financières, immobilières et mobilières, qui se rattachent à son objet social et sont de nature à favoriser son activité.

Gérant : Madame FONDAROLI Karine, Benoîte Marie Dominique, Docteur en Médecine, spécialiste en médecine vasculaire, nom d'usage FONDAROLI-LESCHI, née le 25 avril 1969 CORTE (20250), de nationalité française, inscrite à au tableau du conseil départemental des médecins de la Corse du Sud, sous le numéro 1126 (RPPS N°10003450201), demeurant et domicilié Route de l'Ospedale, Immeuble Les Mouettes, 20137 Porto-Vecchio. Immatriculation : RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 58



### Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI

Notaire

Résidence E Purette  
Route d'Ajaccio - 20250 Corte  
Téléphone : 04 95 46 21 33

Courriel :

marie.casupadovani@notaires.fr

Suivant acte reçu par Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI, Notaire à CORTE, le 11 avril 2023 enregistré à : service de la publicité foncière et de l'enregistrement de BASTIA le 14 avril 2023 dossier 2023 00008396 référence 2B04P31 2023 N 00198.

La Société dénommée MAXI, Société à Responsabilité Limitée au capital de 1.000,00 € ayant son siège social à PERI (Corse-du-Sud), Lieu-dit Tortajallo, identifiée sous le numéro SIREN 848911665 RCS AJACCIO A CEDE A : La Société dénommée KANTINA, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 2.500,00 € ayant son siège social à AJACCIO (Corse-du-Sud), 44, Cours Lucien Bonaparte, identifiée sous le numéro SIREN 948593082 RCS AJACCIO.

Un fonds de commerce de "Petite restauration sur place ou à emporter de produits alimentaires non réglementés et boissons" connu sous le nom de "AIO" situé et exploité AJACCIO, 76, rue Cardinal Fesch.

Moyennant le prix de CENT SOIXANTE DOUZE MILLE EUROS (172.000,00 €) s'appliquant savoir aux éléments incorporels pour CENT SOIXANTE DOUZE MILLE EUROS (172.000,00 €) aux éléments corporels pour mémoire.

Jouissance : Le 11 avril 2023.  
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, à AJACCIO, 6, Boulevard Sylvestre Marcaggi, en l'étude de Maître Henri PINNA où domicile a été élu.

Pour unique insertion, le Notaire.

N° 59

### BEAULIEU

Société Civile Immobilière  
En liquidation

Au capital de 10.000 euros

Siège social : Ajaccio 20000

Barbicaja II - Bâtiment D

Résidence route des Sanguinaires

Siège de liquidation :

Barbicaja II - Bâtiment D

Résidence route des Sanguinaires

20000 Ajaccio

RCS Ajaccio 750 921 173

### AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 31/01/2023 au siège social a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur René GOUGLER, demeurant Barbicaja II - Bâtiment D - Résidence route des Sanguinaires - 20000 AJACCIO, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,  
Le Liquidateur.

N° 60

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 20/04/2023, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

BLUE SPACE DIVING

Objet social : Toutes activités liées à la plongée sous-marine

Siège social : Lotissement San Antone

- 20214 Calenzana

Capital : 1.000 €. Durée : 99 ans.

R.C.S : Bastia

Président : Madame Silvana BETAN-COURT ARBOLEDA demeurant Lotissement San Antone à Calenzana (Haute-Corse)

Directeur Général : Monsieur François DURAND demeurant Lotissement San Antone à Calenzana (Haute-Corse).

N° 61

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 12/04/2023, il a été constitué une S.A.S. ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : POGGI FILS

Objet social : Création et exploitation d'un fonds de commerce de restauration et de traiteur

Siège social : Les Terrasses de Donateo

- Quartier Donateo - 20260 Calvi

Capital : 1.000 €. Durée : 70 ans.

R.C.S : Bastia

Président : Monsieur Jérémie POGGI demeurant Casa U Pinu à Calenzana.

N° 62

### BEAULIEU

Société Civile Immobilière

En liquidation

Au capital de 10.000 euros

Siège social : Ajaccio 20000

Barbicaja II - Bâtiment D

Résidence route des Sanguinaires

Siège de liquidation :

Barbicaja II - Bâtiment D

Résidence route des Sanguinaires

20000 Ajaccio

RCS Ajaccio 750 921 173

### AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/03/2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur René GOUGLER, demeurant Barbicaja II - Bâtiment D - Résidence route des Sanguinaires - 20000 AJACCIO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Barbicaja II - Bâtiment D - Résidence route des Sanguinaires - 20000 AJACCIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 63

### MARINA DI CASINCA

SA au capital de 924.000 €

Siège social : Folelli

20213 Penta Di Casinca

323 114 579 RCS Bastia

D'une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires réunie le 23 JUILLET 2021 au siège social il résulte que le capital social qui s'élevait à la somme de 924.000 €, divisé en 3.696 actions de 250 € chacune a été augmenté et porté à 1.386.000 € au moyen de la création de 1.848 actions nouvelles de la valeur nominale de 250,00 € chacune à libérer par compensation avec des sommes prélevées sur les comptes courants d'actionnaires, constituant des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société. En conséquence l'Article 7 des statuts est modifié comme suit :

\* Ancienne mention :

Article 7 - Capital social :

Le capital social est fixé à la somme de NEUF CENT VINGT QUATRE MILLE EUROS (924.000 €) EUROS. Divisé en 3.696 actions de 250,00 €.

\* Nouvelle mention :

Article 7 - Capital social :

Suite à l'augmentation du 23 Juillet 2021 le capital social s'élève à la somme de UN MILLION TROIS CENT QUATRE VINGT SIX MILLE (1.386.000) EUROS.

Il est divisé en 5.544 actions de 250,00 € chacune, de même catégorie et entièrement libérées.

Pour Avis,

N° 64

### M-SP

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 2000 euros

Porté à 62.000 euros

Siège social :

4 Lot. Les Hauts de Chiapatella

20213 Folelli

753 647 643 RCS Bastia

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 20 avril 2023, a décidé d'augmenter le capital social de 60.000 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatives.

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

\* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à deux mille euros (2000 euros)

\* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à soixante-deux mille euros (62000 euros).

Pour avis, La Gérance.

N° 65

### CO, SAS

Au capital de 91.000 euros

8, Impasse des Tamaris

Marine de San Damiano

20220 Algajola

RCS de Bastia - 808 467 674

Par décision des associés en date du 31/12/2022 à 18h, il a été décidé de la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/12/2022, nommé en qualité de liquidateur Mme Véronique Perieaux, 8, Impasse des Tamaris - Marine de San Damiano - 20220 ALGAJOLA et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au 8, Impasse des Tamaris - Marine de San Damiano - 20220 ALGAJOLA. Mention en sera faite au RCS de Bastia.

**CABINET LEONELLI**

Avocats

5, Rue César Campinchi  
20200 Bastia  
Tél : 04.95.31.69.67  
Télécopie : 04.95.32.79.15

**VENTE DE FONDS DE COMMERCE**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BASTIA le 17 Avril 2023, enregistré à BASTIA le 17 Avril 2023, dossier 2023 0008036, référence 2B04P31 2023 A 00490, la SAS en redressement judiciaire «PHOENIX», au capital de 10.000 € dont le siège social est à SAINT-FLORENT [20217], Rue du Port, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 450 780 952, a cédé à la SAS «RESTAURANT PIZZERIA U FURNELLU», au capital de 6.860,20 € dont le siège social est à SAINT-FLORENT [20217], Route neuve, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 322 148 024, un fonds de commerce de restaurant (licence petite et grande restauration), plat à emporter à l'enseigne « Phoenix », sis à SAINT-FLORENT [20217], Lieu-dit La Ville, Route du Port, moyennant le prix de 500.000 €, s'appliquant, savoir :

- Aux éléments incorporels pour : 478.030,62 €  
- Aux éléments corporels pour : 21.969,38 €

Ensemble : .....500.000,00 €  
La date d'entrée en jouissance a été fixée au 12 Avril 2023.

Les oppositions seront reçues auprès de l'Etude BALINCOURT, société de Mandataires Judiciaires domiciliée à BASTIA [20200], 15, Boulevard du Général De Gaulle, où il a été fait à cette fin, élection de domicile. Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.

N° 67

**AVIS**

Par jugement du Tribunal Judiciaire d'AJACCIO en date du 14 février 2023, Monsieur TRANI Jacky, 27, cours Napoléon à AJACCIO a été désigné en qualité de mandataire successoral de Madame Feu Eva CHARLES PEYROUSE décédée le 11 septembre 2022.

La mission du mandataire, prévue pour une durée de 18 mois, pourra être éventuellement renouvelable à la requête des parties.

J. TRANI.

N° 68

**AVIS RECTIFICATIF**

Rectificatif de l'annonce parue dans l'Informateur Corse Nouvelle n° 6956 le 16 décembre 2022 réf n°49 concernant la SARL RELAIS DE CALENZANA au capital de 50.000 € dont le siège social se situe PA PURETTONE - 20290 BORGIO, immatriculée au RCS de BASTIA sous le n° 803476456.

Lire : Station Service sis et exploité Quartier Annunziata.

En lieu et place de : Station Service sis et exploité Ldt Pian d'Aregnu. Et lire : immatriculée au RCS de Bastia sous le n°809888233 représentée par son gérant M. CHARTIER Gilbert ; En lieu et place de : immatriculée au RCS de Bastia sous le n°803476456 représentée par son gérant M. CHARTIER Gilbert.

Pour unique insertion,

**HELI'R CORSICA**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1.000,00 euros

Siège social :

Chez Monsieur Marcel Martini  
Terre Rosse, Erbalunga, 20222 Brando  
RCS Bastia 818 373 029

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Joseph, Antoine MARTINI, demeurant Chez Monsieur Marcel MARTINI, Terre Rosse, Erbalunga, 20222 BRANDO, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé Chez Monsieur Marcel MARTINI, Terre Rosse, Erbalunga, 20222 BRANDO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 70

**CO SAS**

Au capital de 91.000

Siège social : 8, Impasse des Tamaris

Marine de San Damiano

20220 Algajola

808 467 674 RCS de Bastia

Par décision des associés en date du 31/12/2022, les associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation ; donné quitus au Liquidateur, Mme Véronique PERIEAUX, 8, Impasse des Tamaris, Marine de San Damiano, 20220 Algajola pour sa gestion et déchargé de son mandat ; prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée.

Radiation au RCS de Bastia.

**Annonces légales**

**TRANSMETTEZ VOS FICHIERS AU FORMAT WORD**

**ANNONCES LEGALES**

vos contact : **Albert TAPIERO**  
04 95 32 89 92 / 06 41 58 40 23  
al-informateurcorse@orange.fr

N° 71

**AVIS**

Lors à l'AGE du 13 avril 2023, l'actionnaire unique et Présidente de la SASU VALENTINA au capital de 1.000 €, immatriculée au RCS de Bastia sous le n°914.123.641, et dont le siège social est sis Chez Gaston Poggi - Lieu-dit Accela - RT30 - 20260 LUMIO, a décidé d'ajouter l'activité de restauration et de vente à emporter à l'objet social. L'article 2 des statuts a été mis à jour.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Furiani du 18/04/2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée  
Dénomination : SAFETY SPRINKLER

Siège : 488, Chemin de Montecarlo, 20600 Furiani

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés  
Capital : 1000 euros  
Objet : L'installation des réseaux sous pression de lutte contre le feu ; L'installation fixe de protection automatique contre l'incendie, tous travaux d'assistance, de dépannage, d'entretien et pose relatifs aux activités de tuyauterie, plomberie, chaudronnerie, sanitaire, chauffage, zinguerie, tôlerie, l'achat, la vente, l'import de tous produits afférents à ces activités, la location de matériels s'y rapportant.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.  
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Kevin, Louis, Jean-Luc MIF-FAND, demeurant 1443 Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny, 06360 EZE, La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 73

**SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MARINA DI TIZZANO**

Capital de 1524,49 €

Siège à Sartene [20100]

Lieu-dit Tizzano

RCS Ajaccio 323 048 538

**AVIS DE LIQUIDATION DE SOCIETE**

Par décision de l'AGE du 04/01/2023 il a été décidé :

- d'approuver les comptes définitifs de la liquidation ;

- de donner quitus au liquidateur Madame BAYART Denise Andrée demeurant 95, avenue de la Corniche Fleurie, 06000 NICE pour sa gestion et décharge de son mandat ; la répartition de son actif net entre ses membres ;

- de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour.

La société sera radiée du registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio par les soins du liquidateur.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 74

**E.T.R.O.**

SCI au capital de 1.600 euros

Résidence Miot - Bât C

Rue Saint-François - 20200 Bastia

RCS Bastia 437 731 987

Par décision de l'AGE du 1er février 2023 il a été décidé de transférer le siège social depuis «Résidence Miot - Bât C - Rue Saint-François - 20200 Bastia» à «Figabruna - Casatorra - 20620 Biguglia». L'article 04 "Siège social" des statuts sera modifié en conséquence et mention sera faite au RCS de Bastia.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte sous seing privé en date du 25 avril 2023, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée désignée "BUBLINA", société régie notamment par les articles L.227-1 à L.227-20 du Code de commerce.

Objet : L'hébergement touristique et autre hébergement de courte durée.

Siège social : chez Madame Emmanuelle SILVY, Corsacci, 20136 BOCOGNANO.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports : Apports en numéraire : 1.00€  
Capital social : 100€, divisé en 100 actions de 1€ chacune.

Président : Madame Emmanuelle, Virginie SILVY, Célibataire, née le 2 février 1995 à Ajaccio, de nationalité française, domiciliée Corsacci, 20136 BOCOGNANO.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio. Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessionnaires des actions, en cas de pluralité d'actionnaires. Cet agrément est donné par la collectivité des associés se prononçant par décision ordinaire à la majorité absolue, le cessionnaire ne participant pas au vote. Tout actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire. Chaque action donne droit à une voix.

**VOTRE ACCÈS AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS !**

**infogreffe.fr**  
Les Greffes des Tribunaux de Commerce

N° 76

**AVIS DE LIQUIDATION**

Suivant procès-verbal du 31 décembre 2021, l'associé unique de la société SAS EXPLOITATION AMBASSADOR PALOMBAGGIA dont le siège social est à PORTO-VECCHIO 20137, Foce Incesa, Route de Palombaggia, RCS. AJACCIO n°803 318 823, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2021.

Les comptes de liquidation, ainsi que la décision de clôture prise par l'associé unique, seront déposés au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis.

N° 77

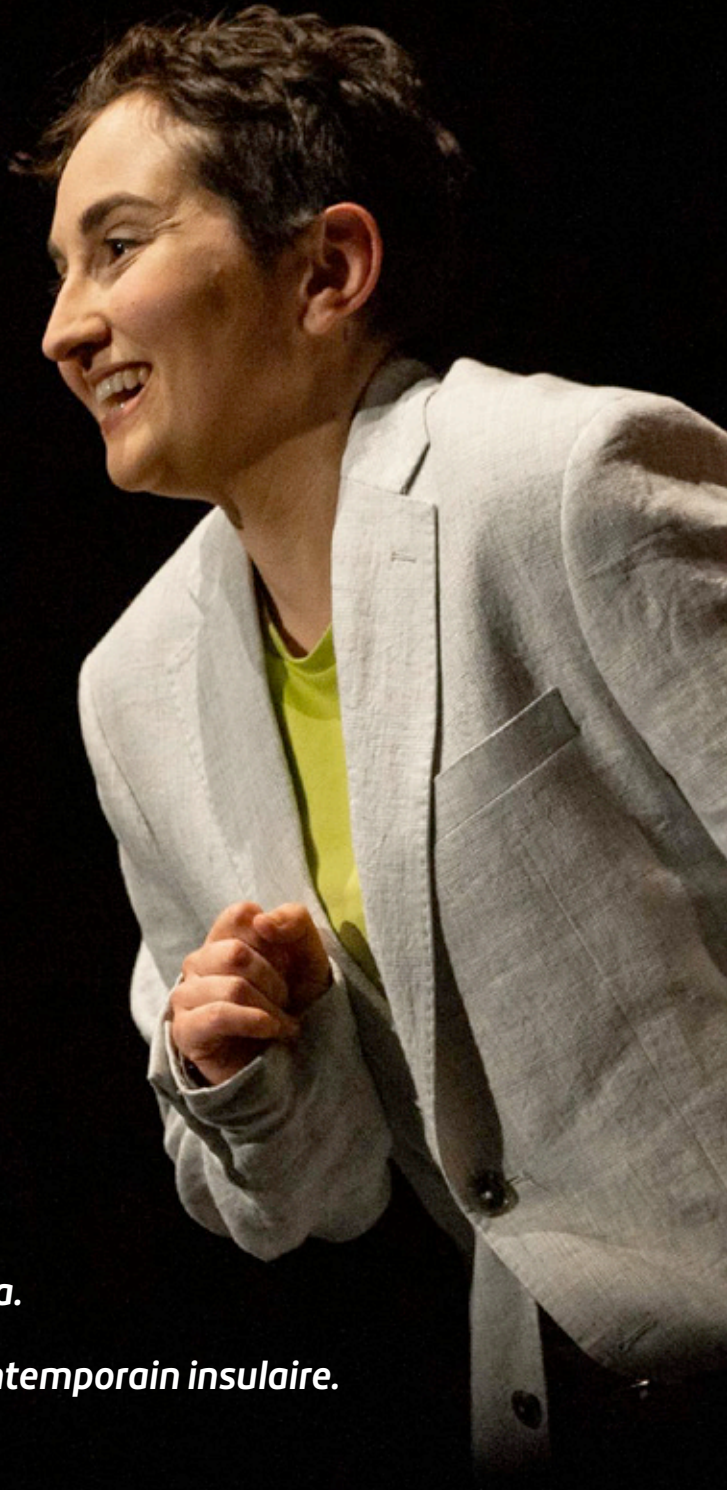
**RECTIFICATIF**

Rectificatif à l'annonce publiée dans l'Informateur Corse Nouvelle du 07.04.2023 N°6972 de constitution de la SAS « FELICITA », c'est par erreur qu'il a été mentionné : que le siège de la société était fixé à OLETTA [20232] Piazza di a Madonna, IL FALLAIT Lire : Siège social : OLETTA [20232], 2, Carrughju Jean Mattei.

Pour Avis ;

MISANDRA FONDACCI

# L'ENFANT DU THÉÂTRE



*Dans la famille Fondacci... je demande... Misandra.*

*Un nom qui résonne dans l'histoire du théâtre contemporain insulaire.*

*Misandra Fondacci, jeune comédienne de 29 ans,  
est actuellement sur les planches du théâtre de Bastia  
dans la pièce Matrimonii de la compagnie U Teatrinu.*

*Entretien avec Christophe GIUDICELLI.*





Photo U Teatrinu

**Il y a parfois des questions dont on se doute d'une partie de la réponse avant même de les poser. Mais quand on porte un patronyme qui fait écho à l'histoire du théâtre en Corse, ce n'est pas vous faire offense de vous demander si vous avez grandi avec ?**

Je suis un peu tombée dedans quand j'étais petite, comme Obélix dans la potion magique. Mes deux parents sont dans le milieu culturel. Mon père, Pierre Fondacci a fait du théâtre, il a fait partie de la troupe d'U Teatrinu, mais aussi de groupes de chanteurs comme les Chjami Aghjalesi. Mes premiers souvenirs de théâtre, c'est mon père qui m'amenait aux répétitions de *L'Opera da trè soldi*, réinterprétation de *L'opéra de Quat'sous* de Brecht par U Teatrinu. On était en 1998, j'avais 4 ans. Dans la famille, il y avait aussi mon grand-oncle, Jo Fondacci qui était l'un des membres historiques d'U Teatrinu. Je suis également originaire de Pioggiola : il y a aussi l'Aria à Olmi Capella, donc j'y suis toujours allée. On peut dire que j'ai vraiment grandi et baigné dans cet univers du théâtre.

**Entre venir d'une famille de comédiens et monter sur les planches, il n'y a souvent qu'un pas. Mais il faut le faire. Quand avez-vous décidé de devenir comédienne ?**

Le grand déclic, c'est quand j'ai eu 7 ans. Mes parents m'ont emmenée voir *L'Avare* de Molière à l'Aria et j'ai eu un gros coup de cœur. C'est à ce moment-là que je me suis dit : « *C'est ça que je veux faire* ». Je me suis rêvée en petite Molière, je me suis vue écrire des pièces et monter ma troupe. À partir de là, j'ai pris des cours et j'ai débuté au centre culturel Una Volta à Bastia avec Zouzou Susini. Au collège, il y avait un atelier théâtre. Au lycée, c'était avec Catherine Graziani de la compagnie Théâtre Alibi. Avec Catherine Graziani, on était dans quelque chose de déjà plus professionnel. Professionnels et amateurs se mélangeaient. On peut dire que mes premiers pas dans le théâtre professionnel c'était avec elle et la pièce *12 Sœurs Slovaques* de Sonia Chiambretto à la Fabrique de Théâtre, à Bastia. Parallèlement à tout ça, j'ai débuté le violon à l'âge de 7 ans au conservatoire.

**Souvent, pour les comédiens insulaires, il y a aussi un départ sur le continent voire à l'étranger. Vous n'y avez pas échappé non plus ?**

Je suis partie à Paris, pour y faire des études d'anglais à l'université. Mais aussi une expérience dans une école privée qui

ne m'a pas convaincue. Quelques ateliers aussi et puis je suis revenue à Bastia pendant deux ans pour retrouver Catherine Graziani.

**Mais l'histoire ne s'arrête pas là ?**

Je décide de partir en Écosse. Six mois de cours de théâtre et d'écriture de scénario au conservatoire à Glasgow et après direction la Belgique, à Bruxelles, dans une école de théâtre, l'école LASSAAD spécialisée dans la technique de Jacques Lecoq. Et puis il y a eu une pandémie ! Je décide de rentrer en Corse, et quand on est ici eh bien on croise des personnes que l'on connaît. Guy Cimino me propose de l'assister dans la mise en scène des *Précieuses Ridicules* qu'il montait à cette période et pour la création suivante, *Hamlet*, je suis me retrouvée sur les planches dans les rôles d'Ophélie et de Gertrude. Il y a comme une boucle qui s'est bouclée.

**À ce moment-là, vous êtes donc la troisième génération de Fondacci à intégrer U Teatrinu.**

C'est émouvant car mes premiers souvenirs de théâtre c'est avec U Teatrinu, et ma première expérience c'est avec eux. Ça m'émeut beaucoup. C'est un gros défi, c'est une responsabilité aussi. On sent un petit peu le poids familial, on ne me connaît pas, je suis la fille de Pierre et la nièce de Jo. Il fallait que je fasse mes preuves. Je suis très reconnaissante, mais c'est un petit stress. En plus, commencer par *Hamlet* et deux rôles c'était assez costaud. Mais bon, si je suis toujours là, c'est que ça a convaincu !

**Désormais, comme on dit, vous avez un prénom et vous êtes comédienne professionnelle. Justement, c'est quoi être une actrice pour vous ?**

C'est avant tout une responsabilité. C'est une fonction qui a une certaine responsabilité. On porte plusieurs choses. On porte la parole d'un auteur, celle d'un metteur en scène. On s'adresse à un public. Nous sommes un peu au service de tout ce monde. Nous avons aussi, en tant qu'artiste, ce statut de sentinelle. Nous allons permettre d'ouvrir une fenêtre sur le monde et parler de notre société telle qu'elle est aujourd'hui, sans forcément donner des solutions. On parle de notre monde, de l'humain en général. Le théâtre, c'est poli-



## « On parle de notre monde, de l'humain en général. Le théâtre, c'est politique. »

tique. Nous sommes au contact du public pour rassembler et parler de ces choses-là. On est là pour poser des questions, pour bousculer, pour émouvoir. Cela ne peut pas être que du divertissement, que de la pédagogie. Mais le théâtre c'est avant tout un plaisir !

**Vous avez plusieurs cordes à votre arc : comédienne, assistante à la mise en scène... et vous écrivez aussi.**

J'aime bien être sur la polyvalence. Tout va ensemble. Je n'aime pas tout mélanger mais j'aime bien avoir une approche globale du théâtre. Ça se croise bien, faire de la mise en scène et jouer, ce sont deux positions qui se nourrissent mutuellement.

**Quelle est votre vision du théâtre insulaire ?**

Il y a une richesse incroyable, beaucoup de compagnies. On a aussi un public qui aime ça, nous en avons la culture. Même si aujourd'hui le théâtre a une image un peu vieillotte, ça reste un art très populaire qui parle aux gens. L'enjeu, il est là : d'aller vers un public qui ne se sentirait pas trop concerné. Il y a une ambivalence paradoxale. On a l'impression que ce sera toujours là, mais il y a une vraie fracture. Il y a une partie des gens à qui cela ne parle pas. Il y a un enjeu pour défendre cet art-là. Il y a de multiples formes nouvelles à explorer pour le spectacle vivant. Un public à aller voir, pour montrer que ce n'est pas poussiéreux.

**Vous entendez quoi par formes nouvelles ?**

Il faudrait investir de nouveaux lieux, j'aime beaucoup le théâtre immersif. Il y a beaucoup de compagnies et d'artistes qui essaient de changer de lieux, on est plus dans l'ordre de la performance. Un public qui se déplace, un parcours à suivre. Il y a les nouvelles technologies aussi qui peuvent ouvrir de nouvelles possibilités, il faut partir en exploration de toutes ces formes.

**Vous jouez en langue corse. Ça représente quoi pour vous ?**

Jouer en langue corse a du sens. Le théâtre est un peu le gardien de quelque chose. C'est notre langue à nous. Il y

a quand même le choix car nous avons deux langues. Un théâtre exclusivement en langue corse c'est un choix, c'est la vie, on veut faire vivre une langue.

**Deux langues, deux manières de jouer ?**

C'est l'écueil de toutes les traductions. Il n'y a pas de traduction parfaite. On est dans l'adaptation. C'est ce que Guy Cimino fait très bien. Il adapte la pièce à sa langue, à son territoire et à ce qu'est la Corse aujourd'hui. Que ce soit Shakespeare pour la langue anglaise ou Molière en français, avec la langue corse, nous nous éloignons du style et de la langue propre des auteurs. Automatiquement, nous perdons une partie de l'authenticité. Tout l'enjeu est de trouver le juste milieu sans trahir. Et cela vaut aussi pour le jeu. Chaque langue a sa respiration propre. Si on parle de Shakespeare c'est en anglais, il ne faut pas trop se calquer dessus. Dans la langue anglaise, les respirations, les tonalités sont différentes de la langue corse... Quand on est comédien, il ne faut pas raisonner en matière de justesse de la langue mais plutôt penser à ce qu'on apporte en termes d'émotion. Mais aussi, un texte comme Hamlet traduit en corse apporte une nouvelle fraîcheur, ou une liberté, car on ne peut pas se caler sur ce que nous avons déjà entendu. Du côté de l'interprétation, nous devons nous détacher de la langue originelle.

**Quelle est votre actualité et quels sont vos projets ?**

J'ai une chronique sur RCFM en langue corse, qui parle de l'environnement. J'ai aussi fait du doublage avec Fiuramossa, ce qui est une approche différente du jeu. Ça permet aux comédiens insulaires de développer leur palette, ça permet de varier les activités, c'est toujours enrichissant et pour la langue corse c'est extraordinaire. Et évidemment, actuellement c'est surtout la nouvelle création du Teatrinu, *Matrimonii*. Il s'agit d'un diptyque de deux courtes pièces. L'une adaptée d'*Une demande en mariage* de Tchekhov et l'autre adaptée de *Les Noces du Ferblantier* de John Millington Synge, dramaturge irlandais de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et du début XX<sup>e</sup>. ■



MOBILITÉ URBAINE

## Les bus de la Cab sur la bonne voie



Photo JE

**Plus d'un million de passagers** transportés en 2022 par les bus de la Communauté d'agglomération de Bastia (Cab). Près de 500 000 passagers depuis le début de l'année 2023. Des chiffres en augmentation qui font plaisir aux élus de l'intercommunalité. Il faut dire qu'entre les Bastiais, les Corses en général, et les transports en commun, ce n'est pas vraiment une histoire d'amour, quand on connaît l'attachement à la voiture des insulaires et ce même pour effectuer de court trajet dans les centres villes. Le pari de faire grimper les habitants dans les bus semble gagné : « principalement sur la ligne Toga-Montesoro : 434 000 passagers en 2022 » et celle du « Palais de Justice jusqu'à Fwuriani : 161 000 passagers en 2022 » indique Louis Pozzo di Borgo, président de la Cab. Les lignes A et B, qui transportent les passagers vers le sud et le Nord de l'agglomération, avoisinent les 110 000 et 90 000 passagers. La moins fréquentée est la ligne 1 qui transite entre le centre-ville et l'hôpital de Bastia (57 000 passagers). Des chiffres en fortes augmentation sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2023. L'ensemble des lignes a déjà atteint la moitié du nombre de passagers transportés sur l'année précédente. Concernant les raisons de cet attrait pour les transports en commun, les réponses sont multiples : la modification des lignes, l'extension vers les communes de Biguglia et de Brando, le prix des carburants, un changement dans les mentalités peuvent être avancées. Mais la principale réside peut-être dans la gratuité des transports pour une partie des usagers. Depuis la mise en place de la tarification préférentielle et d'une révision des quotients familiaux pour bénéficier de la gratuité en juillet 2022, sur les 8 078 cartes de transports éditées par la Communauté d'agglomération, 5 128 d'entre elles permettent d'emprunter le bus gratuitement. 39 % des voyageurs qui en bénéficie ont moins de 21 ans et 24 % plus de 65 ans. Pour autant, selon la Cab, le nombre d'usagers pouvant prétendre à la gratuité dans les transports en commun serait de 10 000. La marge de progression est donc importante. Une politique sociale qui a un coût pour la collectivité, mais qui répond aux problématiques actuelles sur le pouvoir d'achat. Cette délégation de service public court jusqu'en 2024 avant son renouvellement. Du côté de la Communauté d'Agglomération de Bastia on se félicite des bons chiffres, mais également des nombreuses données concernant les passagers, qui permettront de mettre en place la nouvelle DSP qui débutera en 2025. Cette dernière devra relever des défis, comme prendre en compte les nouvelles zones urbanisées mais aussi répondre à l'attente des usagers et des Bastiais avec notamment la réduction des temps d'attentes aux arrêts jugés un peu longs ou encore la taille des bus qui congestionne le centre-ville. Du côté de la CAB on indique y travailler. ■ JE

BÂTIMENTS SCOLAIRES

## Extension de l'école Ange Brand Defendini à Bastia

**C'est un projet d'extension** pour une école qui en avait véritablement besoin. Le 19 avril 2023, les élus municipaux bastiais et le Recteur d'académie Jean-Philippe Agresti étaient réunis à l'école Ange Brand Defendini, située dans les quartiers sud de Bastia et classée en Réseau d'éducation prioritaire, pour poser la première pierre de l'extension de l'établissement. Un projet d'un coût de 4,692 millions d'euros, financé par les fonds européens, l'Etat, la Collectivité de Corse et la ville de Bastia. Le projet de bâtiment prévoit une surface de plancher de 959 m<sup>2</sup>, dont 200 m<sup>2</sup> dédiés à la restauration scolaire. Cet espace, d'une capacité de 150 couverts, sera délimité par une cloison mobile qui permettra de consacrer une zone de 110 m<sup>2</sup> aux élèves des classes élémentaires, et une zone de 95 m<sup>2</sup> aux élèves de maternelle. Cette école était en effet la seule de la ville à ne pas en posséder. Les 116 élèves devaient chaque midi se rendre dans l'école voisine pour prendre leur repas. Prochainement, leur établissement sera équipé d'un réfectoire de 200 m<sup>2</sup> avec 150 couverts mais aussi d'un self-service où seront livrés les repas de la cuisine centrale. Les autres parties de cette extension permettront la mise en place d'une salle polyvalente ou encore des espaces pour des activités pédagogiques, avec une bibliothèque et un espace numérique. Le bâtiment abritera également la garderie. Le coût de l'opération comprend l'achat du terrain. Car l'extension prévoit également la création d'un jardin pédagogique de 400 m<sup>2</sup> ainsi que d'une grainothèque de 64 m<sup>2</sup>. L'objectif est d'inscrire l'établissement scolaire dans une optique de développement durable tout en permettant de l'utiliser comme outil pédagogique, et de faire découvrir aux enfants de la ville comment fonctionne un verger, de la plantation des graines à la récolte en passant par son entretien. Un jardin qui pourrait également permettre d'alimenter quelquefois la cantine scolaire, à l'occasion de journées spécifiques et qui a vocation à s'ouvrir à des publics extérieurs comme ceux des centres de loisirs en dehors des périodes scolaires. Cette extension de l'école Ange Brand Defendini accompagne également le projet scolaire de l'établissement qui s'articule autour de la biodiversité, du développement durable, du numérique mais aussi de la langue et de la culture corses. La livraison des travaux est prévue pour février 2024. ■ JE



PLAISANCE

## Polémiques autour du mouillage des super yachts

**Alors que depuis de nombreuses années** des études scientifiques démontrent l'aggravation de la dégradation des herbiers de posidonie en lien avec le mouillage des navires de grande taille et les pollutions que génèrent ces bateaux, la cote de popularité des super yachts est au plus bas dans l'opinion corse. Récemment, l'annonce de la création de deux coffres d'amarrage leur étant destinés dans le port d'Ajaccio a suscité une vive polémique. Face à la prise de conscience des dégâts que peuvent occasionner ces navires de plus de 24 mètres et dans l'objectif de limiter leur venue sur la côte Ouest de la Corse, le 7 avril 2023, la préfecture maritime de Méditerranée avait lancé, jusqu'au 28 avril, une consultation publique en vue d'établir un arrêté «*réglementant le mouillage et l'arrêt des navires de 24 mètres et plus au droit du littoral de la pointe de Lozari au Golfe de Roccapina*». Précisant que «*le mouillage s'entend comme le fait d'immobiliser le navire à l'aide d'une ancre reposant sur le fond de la mer*» la préfecture maritime rappelait que «*Le mouillage et l'arrêt des navires en mer Méditerranée sont au cœur de multiples enjeux, tant économiques, que sécuritaires ou encore environnementaux*». Le projet d'arrêté entend interdire les mouillages le long de la bande littorale et fixer quinze zones obligatoires d'arrêt autorisées et bien délimitées au large de Monticello, Calvi, la Revellata, Capo di Fenò, du grand site de la Parata, du Ricanto, de Porticcio, de Stagnola, du Ruppione, de Coti Chjavari, et de la Castagna, de Propriano, de Roccapina, et dans le golfe de Murtoli. U Levante n'a pas manqué de remarquer qu'une des zones de mouillage proposées serait installée face au prestigieux domaine de Murtoli. Inacceptable pour l'association de défense de l'environnement qui, le 12 avril, pointait sur son site Internet la récente mise en examen de Paul Canarelli «*pour de multiples constructions sans permis et destruction de sites protégés*». «*Ces mises en examen [...], n'empêchent pas l'État de proposer une consultation au public afin que soit officialisée une zone de mouillage autorisée pour les yachts [...] face aux «grandes demeures» et au restaurant: leurs fortunés occupants pourront ainsi aller se restaurer dans une structure totalement illégale et la faire prospérer. On croyait avoir déjà atteint le comble, mais non, en toute connaissance de cause, l'État persiste*». Le 23, U Levante publiait un droit de réponse émanant du domaine de Murtoli précisant que celui-ci «*ne souhaite pas et n'a jamais souhaité l'installation de coffres servant à l'amarrage des yachts, dans la baie de Roccapina. Le Domaine de Murtoli a fait part de son opposition à ce projet d'implantation à l'oral auprès des autorités locales, dès qu'il a été évoqué, et entend le signifier dans les meilleurs délais par écrit auprès de la préfecture maritime*». ■ MP avec EM

RÉGULATION DES CROISIÈRES

## Toujours pas de fumée blanche



Photo ICN • EP

**Après une saison record en 2022**, les escales de croisière ont repris depuis quelques jours à Ajaccio. En parallèle, le 18 avril 2023, une réunion était organisée dans le cadre du cycle de travail engagé par le Conseil Exécutif sur la question de la régulation de la venue de ces géants des mers dans les ports de l'île. Consacrée aux impacts environnementaux des escales, cette rencontre rassemblait élus territoriaux et municipaux, représentants de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) et membres d'associations de défense de l'environnement qui ont souhaité remettre en lumière les problèmes de pollutions marine et atmosphérique générées par cette activité. Après trois heures de dialogue parfois tendu, ces dernières sont ressorties déçues. «*La CCI a fait un état des lieux et le président de l'Exécutif a à nouveau indiqué que des études sont en train d'être réalisées au niveau des bateaux de croisière et que des décisions seront prises à l'issue. Pour l'instant il n'y a aucune décision de prise, aucune amélioration*, a regretté Michelle Salotti d'U Levante. *Nier la pollution aujourd'hui et les effets sur la santé, dire qu'il faut encore des études pour la prouver, c'est inacceptable pour nous*». Du côté de la CCI, le vice-président Stefanu Venturini a souligné que «*pour pouvoir limiter la pollution il faut déjà pouvoir la quantifier. Des études ont été faites entre la réunion précédente et la réunion d'aujourd'hui. Lors de cette première réunion avait été annoncé l'installation de nouvelles centrales de mesures que Qualit'Air va gérer sur les ports d'Ajaccio et Bastia qui vont permettre de quantifier les pollutions d'une manière fine*». Pour sa part, Gilles Simeoni a insisté sur la nécessité de «*construire un nouveau modèle en concertation avec l'ensemble des parties prenantes*» prenant en compte deux volets essentiels. «*D'abord sur la santé publique, il faut s'assurer que tous les bateaux qui viennent dans les ports de Corse respectent les exigences environnementales en la matière. Et puis il faut une réflexion de fond sur le modèle économique global. Nous ressentons tous de façon directe ou indirecte le caractère délicat et parfois insoutenable de la surfréquentation. Il faut savoir quelles sont les retombées économiques et commerciales des croisières en centre-ville et dans les régions alentours*». Une étude sur les impacts économiques des croisières commandée par la Collectivité de Corse devrait être présentée en septembre. Au préalable, fin mai, une nouvelle réunion consacrée aux retombées économiques de l'activité croisière viendra marquer la fin de ce cycle de rencontres, et peut-être, enfin, la prise de décisions concrètes pour réguler les très nombreuses escales dans l'île. ■ MP



# L'APPUNTAMENTI DI SANTU CASANOVA

LIBRI, ARTI È SPITTACULI, SINEMA ...

MUSICA

## AMP/UNA FIARA NOVA À CANTÀ/PRISENTA U FOCU DI A VITA



Cuprendula da Jean-François Gandon

**S**i dici chì «diversità faci ricchezza». Un affari chì vali ancu quand'ellu nasci un gruppu musicali novu in u paisaghju culturali corsu. Ci n'hè unu chì faci parlà d'ellu di più in più, Una Fiara Nova. Una furmazioni chì hè nata in u 2019, criata da Jean-Philippe è Ange-Dominique Giovannetti, ind'a pievi di u Rustinu pà fà à principiu calchi sirata d'animazioni. Ma, abbastanza in furia, i dui fratelli ani sceltu piuttosto u chjassu di a criazioni. Hè cusì chì a struttura s'hà da arricchiscia di parechji altri membri urighjinarii d'Aiacciu, di u Borgu o di Castagniccia, incù Dimitri Olmeta, Lisandru Bonini, Pierre-François Ucciani è Battistu Capai. U scopu hè chjaru: fà escia un prima dischettu pà prisintà u so universu, trà pulifunii è canzoni strumintalizati, è incù influenzi musicali numarosi. S'è Una Fiara Nova si spira di parechji gruppi di u famosu Riacquistu com'è A Filetta, Canta u Populu Corsu è i Chjami Aghjalesi, si ghjirani quantunqua versu a mudernità nant'à u mudellu di I Messageri. A sti ghjuvanotti, li piacini dinò u rock è u jazz, ma ancu, fattu urighjinali, i canti geurgiani, sardi è nordichi, cù una stampa chì si ritrova nant'à stu dischettu di quattordici tituli, frà i quali quattu canti pulifonichi [paghjella, munudia è pulifunii cuntemporanei]. Nant'à u latu musicali, a maiò parti di i cumposizioni hè u fruttu di u travaghju di i fratelli Giovannetti, puru s'è altri musicanti ani purtatu a so petra com'è Battistu Capai o puru una rifarenza chì ùn c'hè più bisognu à prisintà, Jean-Claude Acquaviva. Un bellu appoghju ch'ellu hà purtatu u capimachja di u gruppu A Filetta à fiancu à parechji nomi di a canzona corsa. Basta à ammintà à Stéphane Casalta, chì hà parmissu à Una Fiara Nova di fà evluà in u so studiò di Bastia i sfarenti criazioni, cù assai progressi rializati nant'à a missa in musica è l'accunciamenti. Ùn ci scurdaremi micca di cità dinò à Michel Tomei è Ghjaseppu Mambrini, dui musicanti cunnosciuti è ricunnosciuti, di u studiò Monti Gozzi, pà metta in musica i pezzi di manera definitiva è arricà tuttu u so prufizionalisimu è u so talentu pà arricchiscia a pruduzioni. Una spertizia è cunsigli pà crescita, intornu à u pinseru di u ditagliu. Da chì fà piglià un'antra dimensioni à una canzona, da chì fà a differenza. Ascultendu a qualità di u sonu assai pulitu, mudernu è chì ferma à tempu in u solcu di quilli chì ani ispiratu issi ghjovani cantadori è musicanti, si pò dì chì l'alta qualità c'hè. Tuttu hè missu in valori com'ellu si devi, da i strumenti à i voci spiccati o in armonia. Un travaghju di trè anni chì, aldilà di i meludii, hà purtatu dinò nant'à i testi. È torna quì, issa squadra di ghjovani appassionati hà avutu a fortuna è u privileghju di cantà i scritti di una parti di i più belli piumi di Corsica: Pierrot Santucci, Jean-Yves Acquaviva, Marcellu Acquaviva, Ornella Nobili, Patrizia Gattaceca o ancu Tittò Limongi, incù temi numarosi chì spuntani. I paesi abbandunati, inde a canzona *Un dui d'aostu*, u mari incù *Scandula è Scunfinà u mare*, ma ancu a storia di l'Impiccati di Niolu è soprattutto di u ghjovanu Marcu Maria Albertini, imaghjinendu ciò ch'ella saria stata a so vita senza issa cundanna infami inde a canzona *Forse Marcu Maria*. Ma una di i puisii i più cummuventi hè firmata da Tittò Limongi, *S'ellu era u to figliolu*, intornu à issi zitelli tralasciati inde l'acqui internaziunali. Quì, hè un babbu chì mughja u so addisperu di pettu à una sucità chì suventi ùn piglia micca in contu incù primura issa rialtà. Hè una chjama à a rivolta chì hè lampata, par di chì affari simili ùn duvariani mai accada in u nostru mondu d'oghji. Da un'antra banda, Jean-Yves Acquaviva ferma un testu forti, *Ciò ch'è no simu*, nant'à u statu attuali d'una sucità corsa impastata di cuntrasti. Trà l'oscurità è u lumu, è un presentu certi volti difficili ma sempri tintu di spiranza. Una mansa di presi di cuscenza chì ani datu una canzona scelta pà u titulu di u prima dischettu d'Una Fiara Nova, *U Focu di a vita*. Cinqui parolli chì rapresentani à parè di a furmazioni a Tarra oghji, vali à dì a simplicità, invece chì l'Omù sfrutta à più pudè i so risorzi mittendula in periculu, fin'è à ritruvassi in una situazione cumplexa à u nivellu ambientali è di i sfarenti equilibrii. À tutti i nivelli, si custata una vera maturità pà un gruppu chì t'hà solu quattu anni. Cù pazienza, ci l'hà fatta à prupona un dischettu d'un nivellu maiò. Un'opara da scopra dipoi l'11 d'aprili scorsu, mentri chì cuncerti sò privisti da quì à pocu inde parechji ghjesgi di Corsica. Longa vita à Una Fiara Nova! ■



# BIS REPETITA



Le 1<sup>er</sup> avril 2022, un épisode neigeux traverse la Corse. Sur les hauteurs, les villages sont recouverts d'une couche de neige allant de 10 à 30 cm, faisant apparaître des paysages inhabituels en ce début de printemps. Une météo exceptionnelle qui se poursuit durant tout un week-end, sans dissuader ceux qui souhaitent traverser l'île pour participer à la grande manifestation en mémoire d'Yvan Colonna le 3 à Ajaccio. Près de deux semaines après la mort du militant indépendantiste, un nouvel appel à rassemblement a en effet été lancé à l'appel d'une coordination regroupant des responsables politiques, syndicaux et étudiants. C'est la troisième grande mobilisation populaire en un mois pour demander « justice pour Yvan Colonna, libération des prisonniers politiques et solution politique ». Au départ des Salines, on distingue dans la foule de nombreux représentants des partis politiques nationalistes comme Gilles Simeoni, Jean-Guy Talamoni, Paul-Félix Benedetti, ou encore Jean-Christophe Angelini. En tête de cortège, les proches du berger de Cargèse, derrière lesquels plusieurs milliers de personnes remontent jusqu'à la place du Diamant dans le calme. Mais sur le coup de 16 heures alors que la manifestation se termine, la tension monte et des heurts éclatent avec les forces de l'ordre massées autour de la préfecture de région. Au gré d'échanges de cocktails Molotov, et de grenades lacrymogènes et de désencerclement, les affrontements se déplacent au fil des heures vers la place du marché où une canalisation de gaz prend bientôt feu le long de la façade d'un immeuble où 14 personnes doivent être évacuées. Face à l'imminence du danger, Paul-Félix Benedetti tente de jouer les médiateurs avec les forces de l'ordre et leur demande d'arrêter de tirer pour calmer le jeu. Mais c'est peine perdue. La tension continue de grimper jusque tard dans la soirée dans le centre-ville. Dans le même temps, la situation est aussi tendue à Furiani, où plusieurs dizaines de personnes sont rassemblées devant la caserne de CRS. En réponse aux heurts des deux manifestations, plusieurs personnes seront interpellées. Ce même jour, on apprend que Pierre Alessandri et Alain Ferrandi ont signé leur ordre de transfert vers Borgo. Détenus à la centrale de Poissy et incarcérés depuis 1999 les deux hommes avaient vu leur transfert refusé jusqu'à maintenant au motif de leur inscription au statut de détenu particulièrement signalé. Mais la levée du statut par le Premier ministre Jean Castex le 11 mars, leur permet finalement d'être rapprochés un mois plus tard vers le centre pénitentiaire de Borgo. Le 4, face aux violences qui ont émaillé les dernières manifestations, le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, annonce dans un courrier au président de l'Exécutif que les discussions sur l'avenir institutionnel de l'île prévues quelques jours plus tard sont reportées sine die. « À la lumière des deux dernières semaines, force est de reconnaître que les

conditions d'un dialogue normalisé ne sont guère réunies, écrit-il en ajoutant : *Naturellement, le gouvernement de la République se tient dans les mêmes dispositions d'ouverture et de dialogue une fois le calme recouvré* ». Le 6, la famille d'Yvan Colonna décide d'attaquer l'État en justice considérant « que l'administration pénitentiaire est juridiquement responsable de son décès ». Deux enquêtes sont d'ailleurs toujours en cours : l'une ouverte par le Parquet national anti-terroriste pour assassinat en relation avec une entreprise terroriste, l'autre menée par l'Inspection générale de la justice pour identifier les dysfonctionnements de l'administration pénitentiaire qui ont conduit à l'agression mortelle du 2 mars. En outre, le 14, les députés Bruno Questel et François Pupponi déposent une résolution visant à la création d'une commission d'enquête sur les faits survenus à Arles. Dans un autre registre, ce mois d'avril est aussi celui des élections présidentielles. Le 10, au terme du premier tour, c'est sans surprise Emmanuel Macron et Marine Le Pen qui sortent en tête, devançant un Jean-Luc Mélenchon qui ne parvient pas à s'imposer, tandis que la droite de Valérie Pécresse subit un naufrage avec à peine 4,78 % des voix. Avec 28,4 % des suffrages, le président sortant est toutefois talonné par la candidate du Rassemblement National (RN) qui affiche un score de 23,4 %. En Corse c'est d'ailleurs cette dernière qui a pris la tête du premier tour, notamment dans l'ensemble des grandes villes, même si l'abstention fait figure de grande gagnante avec 37,43 %. Ce score du RN interroge tout de même alors qu'un an plus tôt 68 % des votants insulaires avaient porté à nouveau les nationalistes à la tête de la Collectivité de Corse. Face à ce duel qui s'annonce, l'ensemble des partis nationalistes refusent d'ailleurs de donner des consignes de vote. Finalement, le 24 avril, Emmanuel Macron remporte les élections avec 58,2 % des voix, retrouvant ainsi son fauteuil présidentiel pour un second mandat. En Corse, à nouveau, Marine le Pen est encore arrivée en tête avec 58,08 % des voix loin devant Emmanuel Macron [41,92 %]. Signe d'un désamour acté entre les insulaires et le président jupitérien. ■ **Manon PERELLI**

## UN AN PLUS TARD

Le président Macron n'a plus la cote. Pis, il affiche même des records d'impopularité. Depuis quelques jours, face à la crise liée à la réforme des retraites, chacun de ses déplacements, ainsi que ceux de ses ministres sont d'ailleurs ponctués de divers incidents tels que des casserolades, coupures d'électricité et interpellations verbales musclées. La lumière sur les circonstances de l'assassinat d'Yvan Colonna, quant à elle, se fait toujours attendre. ■



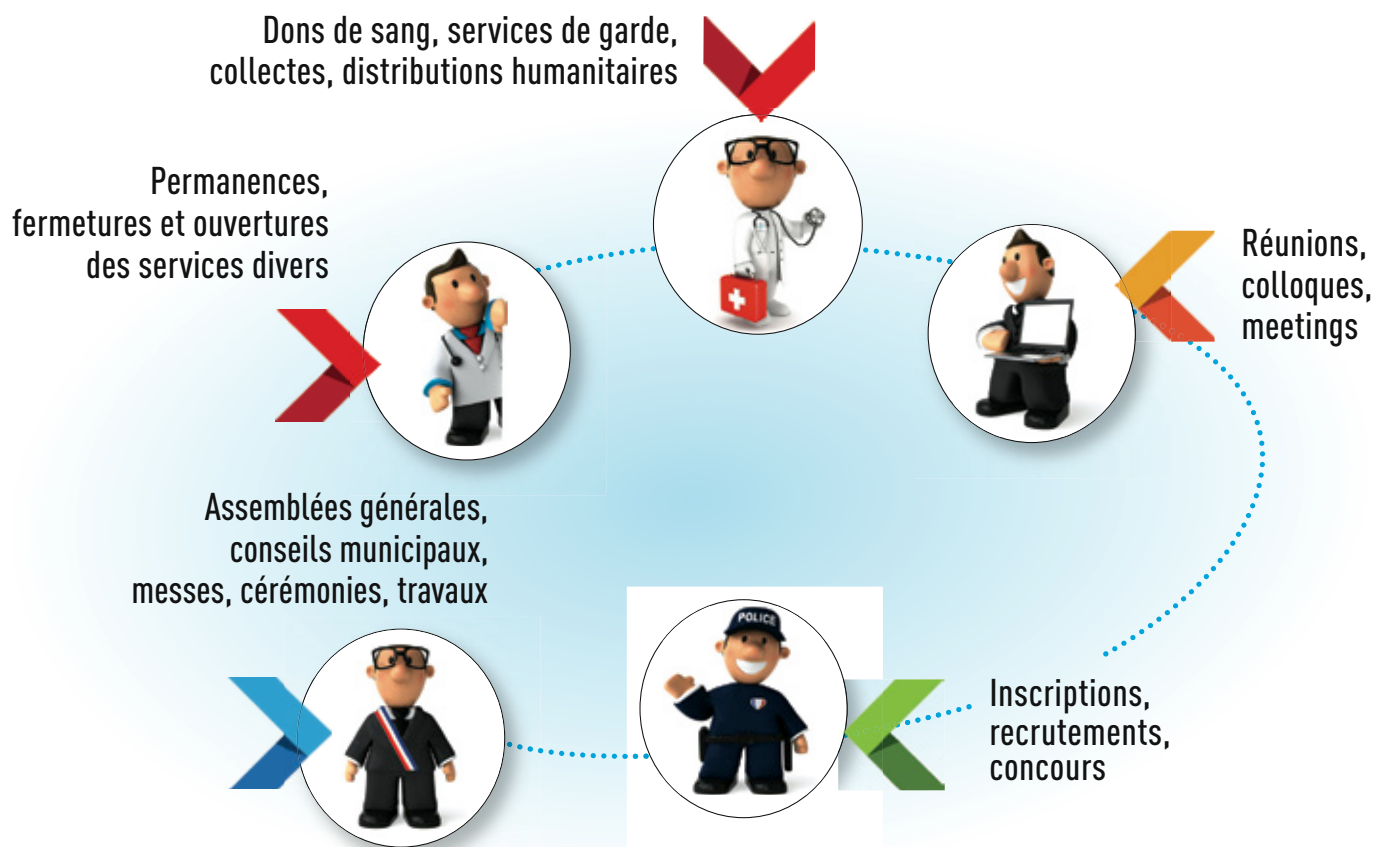
POUR ANNONCER GRATUITEMENT  
LES **RENDEZ-VOUS**  
DE VOS ASSOCIATIONS  
ET COMMUNES



**SERVICE  
GRATUIT**

# www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



**POUR COMMUNIQUER  
DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE**

JE ME RENDS SUR

**www.icn.corsica/publier-une-info**

